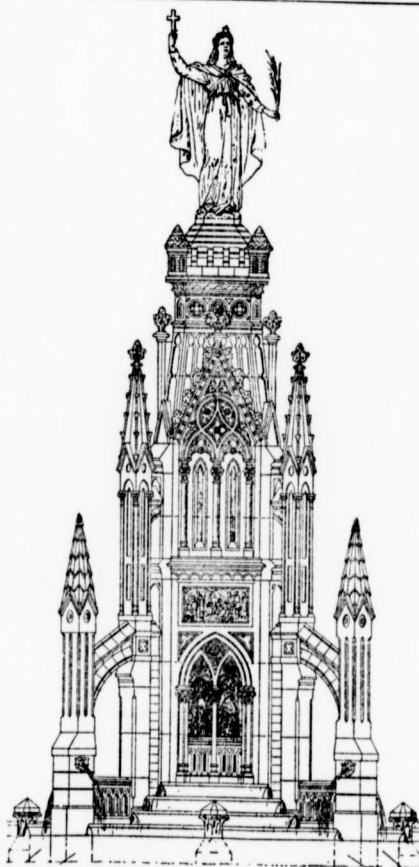


L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Le Monument de la Foi

Projet du monument qui sera inauguré l'automne prochain, sur l'ancienne Place d'Armes (Rond-de-Chênes) à Québec, pour commémorer le troisième centenaire de l'établissement de la Foi au Canada. C'est le 2 juin 1615 que les Récollets, les premiers missionnaires, arrivèrent à Québec. (Voir note explicative au verso).

Monument de la Foi

La vignette ci-contre représente le monument que l'Église Canadienne va ériger en septembre prochain pour commémorer ses trois cents ans d'existence, être le témoin de notre reconnaissance pour le bienfait de la foi et glorifier nos premiers missionnaires les Récollets.

Le monument est en granit et en bronze, a plus de 30 pieds de hauteur et représente dans son ensemble une fontaine d'ornement, à quatre faces, semblables pour la partie en granit.

Le monument occupe le centre d'un bassin ayant près de 30 pieds de diamètre. L'eau jaillit à l'intérieur du monument, d'un rocher en forme de cône, sort par les deux baies, formées par une colonnette, dans l'ouverture cintrée qui orne chaque face, et tombe de cascade en cascade, produites par les petits bassins surposés, dans le bassin principal. De plus les contreforts sont ornés chacun de deux gargouilles, ce qui donne encore huit bouches d'eau.

Sur la première face du monument on lira l'inscription suivante:

1615-1915

A nos premiers missionnaires, les Récollets

Denys Jamet

Jean Dolbeau

Joseph Le Caron

Pacifique Duplessis

Les Canadiens reconnaissants.

Trois bas-reliefs ornent les autres côtés du monument. Le premier rappelle l'arrivée à Québec, le 2 juin 1615, du Père Dolbeau, appelé justement le premier curé de Québec. Le deuxième représente la première messe célébrée sur l'île de Montréal, le 24 juin 1615. Le troisième montre le Père Le Caron dans la région des grands lacs, fondant la mission huronne.

Une statue symbolique couronne le monument. Elle représente la Foi tenant dans la main droite le signe du salut, la croix, dans la main gauche une palme, symbole de la récompense méritée aussi bien par les peuples que par les individus fidèles à leur foi.

Tel est sommairement l'ex-voto national. Il serait beau de voir tout le corps enseignant de la Province participer à l'érection de ce monument. Un bon nombre de nos maisons d'éducation ont déjà envoyé leur souscription; les autres vont suivre. Nos instituteurs et institutrices se rappelleront que les Récollets ont été les premiers maîtres d'école au Canada et voudront eux aussi participer à la glorification de leurs premiers devanciers dans la noble et sainte cause de l'enseignement.

Les noces d'or sacerdotales de S. E. le Cardinal Bégin

S. E. le Cardinal Bégin a été ordonné prêtre le 10 juin 1865, à Rome, dans la basilique Saint-Jean de Latran. Le 9 du présent mois, on fêtera avec éclat, à Québec, ses Noces d'Or sacerdotales.

A ce sujet, Sa Grandeur Monseigneur Roy, a adressé une lettre à tous les membres du clergé du diocèse. Dans cette lettre, Monseigneur l'auxiliaire dit que l'on ne peut malheureusement donner à ces fêtes le même éclat ni les mêmes proportions qui ont marqué celles de 1913, d'abord à cause de la désolation qui couvre présentement l'Europe tout entière; ensuite, à cause de la volonté formelle de Son Eminence qui exige que ces fêtes jubilaires soient des plus simples et d'un caractère plutôt intime et familial.

Au vénérable jubilaire, nous souhaitons santé et longue vie.

PEDAGOGIE

LE TROISIÈME CENTENAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FOI AU CANADA

UN GLORIEUX ANNIVERSAIRE—UNE GRANDE LEÇON D'HISTOIRE

Le Comité du troisième centenaire de l'établissement de la Foi au Canada a adressé la lettre suivante aux membres du clergé, aux communautés religieuses et à nombre de laïques catholiques. En ce mois de juin qui nous rappelle l'arrivée des premiers missionnaires à Québec, nous croyons de notre devoir de reproduire ici la lettre du Comité: Elle explique le but des fêtes projetées et dit pourquoi un monument convenable doit rappeler l'un des plus grands anniversaires de notre histoire.

Voici ce document:

LETTRE DU COMITÉ DES FÊTES DU TROISIÈME CENTENAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FOI AU CANADA

Il est un bienfait pour lequel l'humanité, à genoux, doit sans cesse faire monter vers Dieu l'expression de la reconnaissance la plus vive et la plus ardente: c'est sa Rédemption.

Ce don inestimable, de valeur infinie, mérité aux hommes par le Christ mourant, est offert aux peuples de tous les temps par les apôtres de tous les âges, ambassadeurs officiels de Dieu auprès de l'humanité. La race de ces envoyés divins ne meurt pas.

Si l'humanité entière doit à Dieu une reconnaissance sans borne pour sa rédemption, chaque peuple, favorisé de cette grâce sans prix, doit se redire à lui-même la parole du prophète-roi: *non fecit taliter omni nationi*, et il doit à Dieu son témoignage spécial de gratitude.

Et cette reconnaissance, le peuple, fidèle dans sa foi, doit la redire tous les jours à son Bienfaiteur divin. Mais il est des heures où l'expression de cette reconnaissance doit revêtir un caractère plus solennel, une forme plus grandiose et qui s'harmonise davantage avec l'importance du bienfait reçu; et telle doit être parmi ces heures, celle qui marque pour un peuple l'anniversaire de l'heure bénie qui vit se lever et briller sur lui l'aube première du soleil libérateur et vivifiant de la foi.

En cette année, l'Église canadienne atteint trois siècles d'existence; par conséquent pour le peuple Canadien 1915 marque la date mémorable du troisième centenaire de l'établissement de la foi sur son territoire par les envoyés officiels du Christ et de son Église.

En 1534 et 1535 Jacques Cartier eut l'honneur de découvrir notre pays; en 1603 l'immortel Champlain donna naissance à notre peuple; et nous avons en 1903 magnifiquement célébré cet anniversaire.

En 1615 arrivèrent en ces contrées nos premiers missionnaires, les Récollets, envoyés par Rome pour établir sur les rives de notre grand fleuve, au sein de nos vastes forêts et dans nos plaines immenses la foi qui assure la vie des peuples, maintient leur prospérité et prévient leur décadence.

En 1615 fut érigée la première église dédiée au vrai Dieu en notre pays; en 1615 l'Église Catholique prit à jamais possession de ces contrées; en 1615 s'ouvrirent les premières missions parmi les indigènes du Canada.

En 1915, notre peuple canadien compte donc 300 ans de foi catholique, d'attachement et de fidélité inaltérable à la vérité, avec des triomphes éclatants et des progrès étonnants.

Un tel anniversaire ne saurait passer inaperçu. En cette année jubilaire l'action de grâce doit monter de nos cœurs à nos lèvres, chaude, vive et ardente, pour remercier Dieu d'avoir donné à notre peuple il y a 300 ans et de lui avoir conservé depuis le dépôt sacré de la foi.

Et notre reconnaissance nationale doit revêtir une forme d'autant plus grandiose que l'anniversaire à célébrer s'offre à nous plus solennel et plus glorieux. Elle doit se manifester partout, dans les petites comme dans les grandes cités de notre pays, et s'inspirer, pour se traduire, des circonstances spéciales et des conditions particulières à chaque province, à chaque ville, à chaque paroisse.

Mais il est évident que les fêtes jubilaires doivent revêtir un caractère plus solennel dans la cité de Québec.

Québec était, en 1615, à la fois et le cœur et la tête de notre pays. C'est là que nos premiers missionnaires dressèrent leur première tente; c'est là que fut édifié le premier tabernacle qui abrita la présence réelle du Christ dans l'hostie; c'est de là que partaient les vaillants pionniers de la foi pour faire rayonner sur notre pays la lumière et la vérité évangéliques.

Dès lors Québec se doit à lui-même et doit à l'Église de témoigner d'une façon toute particulière et très solennelle sa reconnaissance à Dieu pour le don inestimable de la foi, sa gratitude aussi et son admiration pour ses premiers missionnaires, les Récollets.

Dans ce but, muni de la haute approbation du très digne représentant de Rome parmi nous, son Excellence Mgr Stagni, Délégué Apostolique, et de son Éminence le Cardinal Bégin, Archevêque de Québec, un comité de catholiques, prêtres et laïques, a été formé.

Avec les mêmes approbations il a été décidé que des fêtes commémoratives auront lieu cette année; qu'un monument, rappelant fortement et clairement le glorieux anniversaire que nous voulons célébrer, sera érigé sur un des plus beaux sites de la ville de Québec.

Le monument rappellera par ses reliefs l'arrivée de nos premiers missionnaires à Québec, la première messe dite par eux sur l'île de Montréal, et leurs travaux apostoliques dans la région des grands lacs. L'Est et l'Ouest Canadiens y seront donc représentés.

Les organisateurs des fêtes de ce troisième centenaire voudraient que ce monument soit une affirmation publique et solennelle de la foi et de la reconnaissance du Canada Catholique tout entier. C'est pourquoi ils voudraient que ce monument fût l'œuvre non des seuls catholiques de Québec, mais de tout le pays.

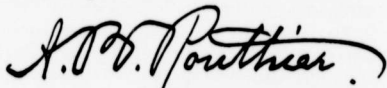
Ce monument devrait être élevé surtout "par la reconnaissante libéralité de tous les membres du clergé Canadien, héritiers et continuateurs de l'œuvre d'évangélisation, inaugurée il y a trois siècles." Tel est le vœu adressé à notre comité par son Excellence le Délégué Apostolique. Nul doute que ce désir du représentant de Rome parmi nous sera compris.

Que chaque membre du clergé se dise qu'en souscrivant, ne fût-ce que la modique somme de une ou deux piastres, il aidera efficacement à la réalisation de ce vœu; et le monument, glorifiant notre foi catholique et nos premiers missionnaires, sera l'œuvre de tous sans être une surcharge pour aucun.

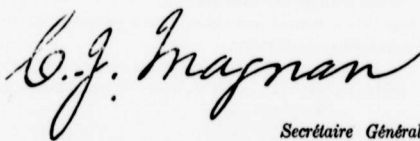
Tous les souscripteurs auront leurs noms et le montant de leur souscription mentionnés dans le volume souvenir qui sera publié. Ceux qui souscriront cinq piastres auront par le fait même droit à recevoir ce volume.

Nous sommes persuadés que vous tiendrez à honneur de donner votre généreux concours à ces fêtes de 1915, dont le résultat sera de faire estimer toujours davantage notre Mère la Sainte Église.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de notre gratitude et de notre dévouement.



Président du Comité Général,



Secrétaire Général.

Les Récollets et l'Enseignement primaire au Canada

DE 1615 À 1629

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

C'est un fait certain et bien établi que partout où le missionnaire catholique pénètre, les peuples, plongés jusque-là dans l'ignorance et l'erreur, reçoivent de son zèle et de sa charité l'instruction qui civilise et la foi qui sauve.

Les annales des missions franciscaines sont là pour prouver que les missionnaires de l'Ordre de St-François en pays infidèle ont su remplir partout le rôle de l'instituteur et celui de l'apôtre.

Les premiers missionnaires du Canada, des Franciscains, mieux connus sous le nom de Récollets, furent fidèles à cette double mission. Sans doute les succès ne furent pas très remarquables. Mais il est souvent faux et injuste de mesurer au succès acquis le zèle et les efforts déployés pour l'obtenir. Quand on considère les difficultés rencontrées au Canada par les Récollets, on est étonné de leur constance et de leur dévouement à l'œuvre ingrate qui était leur partage.

On ne peut ne pas admirer ce zèle ardent qui faisait dire à l'un d'eux, en 1626, en constatant le peu de fruit de son ministère: "Il ne s'ensuit pas qu'il faille abandonner l'ouvrage, bien au contraire il faut s'y attacher davantage et attendre le fruit en patience".(1)

Ce sont surtout les Sauvages qui ont été appelés à bénéficier de l'enseignement donné par les Récollets. Avec de tels élèves, il est facile de comprendre que les résultats, acquis au prix de grands travaux, purent être modestes.

Parmi les multiples obstacles que les Récollets eurent à surmonter dans l'œuvre d'évangélisation et d'éducation des barbares du Canada, il faut signaler, outre les dialectes sauvages, difficiles à apprendre, le caractère volage des indigènes de ce pays, leur soif insatiable d'indépendance, leur horreur instinctive de toute contrainte, leur amour du jeu et de l'oisiveté.

Nos premiers missionnaires eurent peu d'occasions, de 1615 à 1629, d'exercer leurs fonctions d'instituteurs, auprès des Français; durant ces quatorze années la population française du Canada, très faible en nombre, compta peu d'enfants d'âge à fréquenter l'école.

Mais, comme le fait remarquer l'auteur érudit de *l'Instruction au Canada sous le régime français*, les Récollets "n'en restent pas moins les premiers maîtres d'école du pays par l'instruction et l'éducation qu'ils donnèrent aux Sauvages". 2)

(1) Le Père Joseph Le Caron. Cf. Leclercq, *1er établissement de la foi*, I, p. 265.

(2) Monsieur l'abbé Amédée Gosselin, *l'Instruction au Canada, sous le régime français*. Québec, 1911, p. 121.

Monsieur J.-B. Meilleur avait déjà fait la même réflexion dans son: *Mémorial de l'éducation*.(1) "Les Récollets ou Franciscains, qui furent les premiers missionnaires en Canada, y furent aussi les premiers instituteurs."

Un collaborateur à la *Revue Canadienne* de 1874, a écrit dans cette revue cette phrase enthousiaste: "Le nom des Récollets doit nous être plus cher, à nous, peuple canadien, qu'à aucun autre peuple de la terre. Les Récollets ont été nos premiers missionnaires et nos premiers instituteurs, double et impérissable titre à notre amour et à notre reconnaissance".(2)

* * *

Les quatre premiers missionnaires du Canada, les Pères Denys Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le Frère Pacifique Duplessis, arrivèrent au Canada en 1615. Leurs premiers soins furent de donner aux colons les secours religieux et de prendre contact avec les Sauvages du pays pour préparer leur évangélisation et travailler à leur civilisation.

Dès l'année suivante, il est question d'enseignement dans les annales de la mission canadienne. D'après Leclercq, lorsque les Pères Jamet et Le Caron repassèrent en France, en juillet 1616, pour promouvoir les intérêts de la mission, ils laissèrent la colonie au soin du Père Dolbeau et au zèle du Frère Duplessis qui avait déjà fait de réels progrès dans "l'instruction des barbares".(3) L'année suivante, 1617, le Frère Pacifique Duplessis alla continuer aux Trois-Rivières son rôle d'instituteur et d'apôtre.

Durant l'hiver de 1618-1619, le Père Joseph Le Caron enseigna aux Montagnais de Tadoussac, avec les éléments des vérités chrétiennes, l'écriture et la langue françaises. Nous avons à ce sujet son propre témoignage. Écrivant au Père Provincial de St. Denys, ce vaillant missionnaire, si attaché et si dévoué aux missions canadiennes, lui dit: "J'ai montré l'alphabet à quelques-uns qui commencent assez bien à lire et à écrire. Monsieur Houel vous pourra faire voir un exemple que je lui ai envoyé. C'est ainsi que je me suis occupé à tenir école ouverte dans notre maison de Tadoussac afin d'y attirer les Sauvages et les rendre sociables avec nous pour les accoutumer à nos façons de vivre".(4)

Appuyé sur ce qui précède, Monsieur l'abbé Auguste Gosselin a pu écrire: "C'est le Père Joseph Le Caron qui a été le premier maître d'école au Canada".(5)

L'histoire des Récollets au Canada de 1615 à 1629 nous fournit encore d'autres preuves sur le zèle de nos premiers missionnaires à promouvoir l'instruction et l'éducation des indigènes du pays, non seulement à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières, mais encore au pays des Hurons.

(1) 2ème Edition, Québec, 1876, p. 17.

(2) *Revue Canadienne*, Vol. XI, 1874, p. 435.

(3) Leclercq, 1er Établissement de la foi, I. p. 101.

(4) *Ibid*, p. 134.

(5) *La mission du Canada avant Monseigneur de Laval*, p. 21.

Sagard nous apprend que les enfants hurons allaient à la cabane des missionnaires "pour apprendre leur créance et les lettres".(1)

Ailleurs le même historien nous fait connaître le peu d'attrait des Hurons pour apprendre à écrire. Après avoir fait l'éloge de cette science il dit: "Mais pour ce qu'elle ne s'apprend qu'avec peine et un grand temps, peu de Hurons voulaient s'y adonner et se contentaient de compter les feuillets de nos livres et d'en admirer les images avec tant d'attention qu'ils perdaient tout autre soin et eussent passé les jours et les nuits entiers, qui les eut laissés faire; mais un si fréquent maniement de nos livres, qu'ils demandaient à voir à tout moment, les uns après les autres, principalement la Sainte Bible, pour sa grosseur et ses images, les perdait (les livres) et (les) rendait tout frippés".(2)

Il est bon de remarquer que Sagard parle de choses vues par lui-même, puisqu'il était alors chez les Hurons et remplissait auprès d'eux l'office d'instituteur.

Nous ne serons pas étonnés d'entendre notre Réco'let ajouter que les Hurons savaient facilement fréquenter l'école buissonnière préféablement à celle des Récollets, et quand ceux-ci les reprenaient avec douceur, comme il convenait dans ces commencements, de leurs absences trop fréquentes, les petits Hurons s'excusaient sur le jeu qui les avait plus captivés que l'école. Écoutons le spirituel Récollet:

"Nous avons commencé d'enseigner aux enfants les lettres et l'écriture, mais comme ils sont libertins (friands d'indépendance et de liberté) et ne demandent qu'à jouer et se donner du bon temps, ils oubliaient en trois jours ce que nous leur avions appris en quatre, faute de continuer et nous venir retrouver aux heures que nous leur avions prescrites; et pour nous dire qu'ils avaient été empêchés à jouer, ils en étaient quittes, sans autre plus grande cérémonie, aussi n'était-il pas encore à propos de les rudoyer ni reprendre autrement que doucement, et par une manière affable les admonester de bien apprendre une science qui leur devait tant profiter à l'avenir, s'ils s'y adonnaient avec soin, plaisir et contentement."(3)

La profession d'instituteur, faite très souvent d'abnégation et de dévouement sans retour, fut pour les Récollets, auprès des Sauvages, un emploi très ingrat. Il n'est que juste cependant de citer encore ce passage où Sagard signale le plaisir qu'il avait à instruire dans les lettres et la religion de jeunes Hurons mieux doués et plus dociles. "Il faut que je vous dise, écrit-il, que s'il y a un grand nombre d'enfants mal sages et vicieux et sans le respect dû à leurs parents, il y en a un autre grand nombre qui font mieux. Car outre qu'ils n'ont pas tant de légèretés puériles, comme beaucoup d'enfants par deçà, ils sont doués d'une petite gravité si jolie et d'une

(1) Histoire du Canada, p. 229.

(2) Ibid, p. 354-55.

(3) Histoire du Canada, p. 355.

modestie naturelle si honnête que cela les rend extrêmement agréables et aimables, de sorte que je prenais un singulier plaisir de leur enseigner les lettres et de les instruire en la loi de Dieu, selon qu'ils en étaient capables".(1)

Malgré les difficultés de tout genre qui se rencontrent au début de toute entreprise, malgré les obstacles plus particuliers et très grands qu'ont rencontrés en tout temps au Canada la civilisation et la conversion des Sauvages, Sagard affirme cependant, quant à ce qui le concerne lui-même et le Père Le Caron: "Si nous eussions été encore deux ans dans le pays des Hurons, je crois que nous en eussions rendus d'avancés aux lettres et de bien instruits dans la foi, car les hommes comprenaient assez bien et les enfants tenaient assez gentiment la plume".(2)

* * *

Une détermination qui prouve combien les Récollets prirent à cœur leur double mission d'apôtres et d'instituteurs au Canada, c'est bien celle de construire à Québec, malgré la pauvreté du lieu et leur manque de ressources personnelles, un collège destiné à l'éducation des indigènes du pays. Ce projet faisait partie d'un plan préparé par les Récollets avec les bons conseils de Champlain.

En 1618, nos premiers missionnaires, décidés à faire construire aussi promptement que possible le collège dont ils espéraient beaucoup de fruit, députèrent en France le Père Paul Huet. Ce Récollet, au Canada depuis un an, eut mission "de solliciter en France les pouvoirs et les aumônes nécessaires pour commencer ce grand ouvrage par l'établissement d'un couvent à Québec en titre de séminaire où les enfants seraient entretenus et instruits".(3)

Le Père Huet remplit son mandat et, secondé à Paris par le Père Denys Jamet, obtint toutes les autorisations nécessaires. Des bienfaiteurs insignes fournirent des fonds. Le Prince de Condé, ayant recouvré sa liberté, donna, écrit Champlain, "cinq cents écus aux Pères Récollets pour aider à faire leur séminaire".(4)

Le Sieur Houel, homme très pieux, et dont le nom ne doit pas être séparé de ceux de Champlain et des Récollets, quand il s'agit de l'établissement de la foi au Canada, donna largement lui-même et suscita d'autres bienfaiteurs dont il reçut les offrandes pour le succès d'une œuvre qui l'intéressait vivement.

Le principal donateur connu fut cependant le grand Vicaire de Pontoise, Charles des Boves, appartenant à une noble famille du Vexin. Il était Grand Vicaire de Pontoise depuis 1602.

(1) Histoire du Canada, p. 343.

(2) Ibid, p. 357.

(3) Leclercq, premier établissement de la foi. I p. 150.

(4) Œuvres de Champlain, p. 282.

■ Au mois de juin 1619 le Père Huet était de retour à Québec, et comme il apportait l'autorisation de bâtir le collège projeté et des secours suffisants pour commencer, on se mit à l'œuvre immédiatement et "on choisit à cet effet un emplacement situé à une petite demi-lieue du fort de Québec où l'on faisait état de bâtir la ville". (1) Cet endroit est celui où se trouve l'Hôpital-Général.

"Ce fut donc en cet endroit, dit Leclercq, que nos Pères entreprirent de bâtir. . . . le premier couvent et le premier séminaire qui furent jamais dans ces vastes pays de la Nouvelle-France. . . . On prépara incessamment les matériaux qui furent conduits sur place durant l'hiver. . . ., on s'y cabana au printemps (de 1620); les Français et les Sauvages, sous la conduite du Sieur du Pont-Gravé, y contribuèrent également de leur travail; on y employa douze ouvriers de métier, qu'on payait des aumônes; en sorte que le troisième jour de juin de l'année 1620, le Père Supérieur y posa solennellement la première pierre, sur laquelle furent gravées les armes de la France et celles du Prince de Condé.

La rivière, appelée par les Algonquins Coubir-Coubat à cause de ses nombreux méandres, et par Cartier, rivière Ste-Croix, fut alors nommée par les Récollets rivière St-Charles, en souvenir de leur insigne bienfaiteur, le Grand Vicaire de Pontoise. Sur le désir de celui-ci le collège, ou séminaire comme on disait alors, fut dédié à St-Charles Borromée.

Le Père Denys Jamet, revenu au Canada en 1620 avec Champlain, fit continuer les travaux de construction. Un mois après son retour, écrivant à Monsieur Charles des Boves, le 15 août 1620, il lui décrivait les nouveaux bâtiments et lui disait: "Le corps du logis est fait de bonne et forte charpente. . . . Sa longueur est de 34 pieds, sa largeur de 22. Il est à double étage. . . . La muraille est faite de bonne pierre, bon sable et meilleure chaux que celle qui se fait en France. . . ." (3) La maison est fortifiée par crainte des Sauvages. Les moyens de subsistance, que le Père Jamet énumère, sont assez variés et assez abondants; mais il faudrait, pendant deux ans, employer six ou huit bons ouvriers à défricher les terres. Après cela, dit le Récollet, "nous pourrions entretenir des familles, sans beaucoup de frais, et aussi peu-à-peu peupler le pays et faire ce que nous prétendons, savoir est un séminaire pour y nourrir et instruire les enfants des Sauvages; nous en aurions déjà plus de six si nous avions moyen de les nourrir; ce serait une belle amorce pour en prendre davantage. . . ." (4)

Le Récollet, n'écoutant que l'inspiration de son zèle ardent pour l'instruction et le salut des barbares de ce pays, disait encore à Monsieur Charles des Boves: "Je vous écris clairement de tout afin que votre pieuse volonté, que vous avez aux peuples de la Nouvelle-France, sache et connaisse qu'en-

(1) Leclercq, 1er établissement de la foi, I, p. 156.

(2) Ibid, p. 158.

(3) Sagard, histoire du Canada, p. 59.

(4) Ibid, p. 62.

core que notre entreprise soit petite en son commencement, quelle est pourtant pour devenir grande avec le temps si Dieu nous continue ses bénédictions, et si nous sommes secondés des gens de biens. . . .”(1)

Enfin il suppliait le Grand Vicaire de Pontoise “d’accepter le titre et la qualité de syndic et procureur du Séminaire de Canada; et cependant qu’en France vous aurez le soin de nous amasser (des ressources), nous serons en Canada à prudemment employer le tout”.(2)

Monsieur Charles des Boves répondit le 27 février 1621 par le retour des navires, disant qu’il acceptait la charge de “procureur du séminaire de Canada.” Il ajoutait: “Pour le temporel, j’ai baillé à Monsieur Houel 200 écus pour commencer un séminaire de six petits sauvages, dès cette année présente, lequel s’appellera le séminaire de St-Charles; au moins que ce grand réormateur vous protège. Je vous enverrai tous les ans pareille somme pour ce sujet et bien davantage pour vous accroître et dilater; car j’espère l’année prochaine vous envoyer plus de mille écus. Le Sieur Houel m’a dit qu’il vous envoie plus de douze cents livres de vivres et commodités, des aumônes qu’il avait à vous; c’est un bon serviteur de Dieu, homme d’honneur et de mérite qui s’emploie fidèlement et infatigablement pour cette affaire”.(3)

L’avenir s’annonçait bien. Mais il est toujours vrai que l’épreuve touche les meilleures entreprises. Le coup très sensible qui atteignit l’œuvre des Récollets au Canada fut la perte de celui qui était devenu l’âme de l’entreprise. Monsieur Charles des Boves mourût le 2 janvier 1623.

Cette mort fut une rude épreuve pour les Récollets. Le zèle de plusieurs semble s’être alors refroidi, les ressources diminuèrent. En 1624 le Père Joseph Le Caron écrit: “Notre séminaire serait d’une grande ressource si on avait les moyens de fournir à tout; mais vu la pauvreté du pays, nous ne saurions y nourrir qu’un petit nombre de Sauvages”.(4)

Pour obvier un peu au manque de ressources, pour stimuler aussi sans doute le zèle des amis de France, les Récollets, ainsi que le fait remarquer l’abbé Auguste Gosselin, “avaient toujours quelques-uns (des enfants sauvages) dans leurs couvents de France, à Paris, à Rouen, à St-Germain, et le degré de culture auquel arrivaient ces jeunes gens montre ce que l’on aurait fait de nos Sauvages, si l’on avait pu les retirer complètement du milieu où ils vivaient.”(5)

Un de ces sauvages, Montagnais d’origine, emmené en France par le Père Jean Dolbeau, en 1620, fut placé par lui au couvent des Récollets de Baumette près d’Angers. Ce sauvage, âgé de 12 à 13 ans et appelé

(1) Sagard, *histoire du Canada*, p. 63.

(2) *Ibid.*, p. 63.

(3) *Ibid.*, p. 70. 77.

(4) Leclercq, *premier établissement de la foi*, I. p. 287.

(5) *La mission du Canada avant Monseigneur de Laval*, p. 37.

Pastedechouan, fut baptisé à Angers et reçut les noms de Pierre-Antoine. Il eut pour parrain et marraine Pierre de Rohan, Gouverneur du Maine et l'épouse de celui-ci, Antoinette de Bretagne. Ce Montagnais apprit fort bien le français et même le latin durant les quatre années qu'il passa en France. Il repartit pour le Canada au mois d'août 1625.

Un jour, mais deux ans plus tard, à Québec, au cours d'une réunion nombreuse de sauvages, un capitaine Algonquin demanda à Pastedechouan qu'est-ce qu'il avait appris en France. Le Père Le Caron, répondant pour le jeune Montagnais, en profita pour inciter ces barbares à se faire instruire et dit: "Il y a appris à parler français et à prier Dieu, à lire et à écrire et beaucoup d'autres choses nécessaires que vous ne savez pas et que nous apprendrons à vos enfants et à vous-mêmes, si vous voulez vous en donner la peine".(1)

L'histoire nous a aussi conservé le nom d'un autre Montagnais élevé et instruit au collège St-Charles, à Québec; il était fils de Choumin, un grand ami des Français, et s'appelait Naneogauachit. Il avait de neuf à dix ans quand son père le présenta aux Récollets. Ceux-ci lui inculquèrent peu à peu et les connaissances humaines et celles de la foi. Il fut baptisé et appelé Louis en mémoire de Louis XIII alors régnant.

Des hommes qui auraient dû donner aux Récollets un concours efficace, c'étaient bien les marchands associés, qui détenaient tout le commerce de la colonie. Ils le firent avec une telle parcimonie que les Récollets ne purent pas donner à leur œuvre d'éducation et d'évangélisation toute l'ampleur désirée.

La formation, en 1627, de la Compagnie de la Nouvelle-France, parut de bonne augure. Mais elle arriva trop tard pour sauver la colonie du désastre de 1629.

Le zèle des Récollets pour l'instruction des sauvages et pour l'avancement spirituel et temporel du Canada, leurs efforts vraiment admirables pour réussir dans leur œuvre de civilisation et de salut, leur constance devant les obstacles, leur abnégation poussée jusqu'au sacrifice le plus complet de soi, doivent nous rendre cher le souvenir de nos premiers éducateurs et de nos premiers missionnaires et nous faire toujours mieux apprécier les travaux accomplis par eux au Canada.

O mon pays, au cours des siècles qui vont naître,
Puissent tes fiers enfants ne jamais méconnaître
Ces humbles ouvriers de tes futurs destins!

Ils furent les premiers défricheurs de la lande:
Qu'on réserve toujours la plus fraîche guirlande

Pour ces vaillants des ours lointains!(2)

Fr. ODORIC-M. JOUVE, O.F.M.

(1) Sagard, histoire du Canada, p. 562.

(2) Fréchette, (Missionnaires et Martyrs,) Légende d'un peuple, p. 73.

Hygiène

LES VACANCES

Que ferons-nous pendant les vacances ?

Il est entendu que, maîtresses et élèves, on fait de beaux projets, on élabore de jolis programmes à l'occasion du *grand congé* qui s'approche. Cette préoccupation est très louable.

Nous permettra-t-on d'offrir quelques suggestions, quelques conseils ?

Il est entendu que le temps des vacances est un temps de repos ; repos pour le corps et pour l'esprit. Les enfants qui ont le bonheur de demeurer à la campagne trouveront, dans les travaux manuels des champs, le plus bel exercice et la plus salubre distraction. L'institutrice qui possède un jardin scolaire y trouvera des récréations profitables pour sa santé et son intelligence.

Nous invitons les maîtres et les élèves à faire un grand usage des bains.

Les bains de rivière sont surtout recommandables et l'on ne saurait y recourir trop souvent.

Il est toutefois certaines précautions à prendre pour que le bain ne devienne pas malfaisant.

Ne jamais se baigner immédiatement après un repas : attendre au moins deux heures et demie. Ne pas se baigner quand on est exposé à un grand vent froid.

Le meilleur moment pour le bain c'est le matin au lever, et le soir au moment de se mettre au lit.

Nous n'insistons pas sur les précautions à prendre pour éviter les accidents et ne jamais se baigner dans des endroits dangereux.

On peut sans danger se mettre dans l'eau quand le corps est en sueurs, mais on ne se baignera pas quand on est trop fatigué.

La création de colonies de vacances rend d'inappréciables services aux enfants des villes, et nous ne saurions trop en recommander la multiplication.

J.-G. PARADIS, M.D.

M. Jos.-E. Roy, instituteur

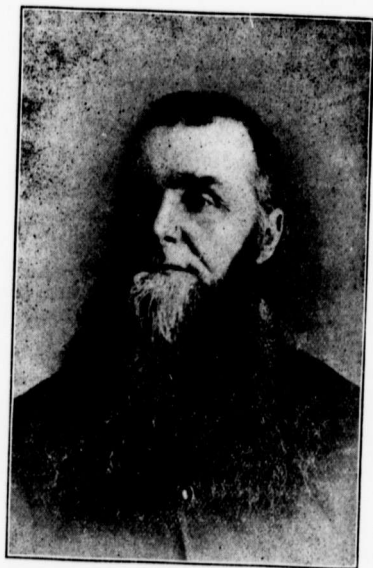
Le 7 mars 1915, muni des Sacrements de notre Sainte Mère l'Eglise, s'éteignait à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, à l'âge de 82 ans, M. Jos.-Ed. Roy, instituteur en retraite. C'est dans sa paroisse natale, où il naquit le 4 août 1833, que ce modèle d'instituteur a voulu mourir.

Il y vivait depuis quelques années dans le silence de la retraite, en compagnie de son épouse dévouée, âgée de 80 ans.

Durant sa vie, M. Roy a fait peu de bruit. C'était un humble, ne poursuivant d'autre ambition que celle de faire du bien, en remplissant consciencieusement son devoir. Sa carrière fut entièrement consacrée à l'éducation de la jeunesse, et cette année encore, à la demande de M. le

Curé de Saint-Vallier, feu M. Roy a dirigé l'école du soir établie dans la paroisse depuis quelques années.

Rien de plus édifiant, rien de plus admirable, que la longue carrière—toujours égale à elle-même—fournie par cet éducateur remarquable que fut M. Jos.-Ed. Roy. Après avoir suivi les classes de la petite école de sa paroisse, il entra jeune encore dans la communauté des Frères de Sainte-Croix, à Saint-Laurent, près Montréal. Pendant son séjour dans cette communauté, il enseigna à Saint-Martin, puis à Saint-Eustache. Ne se sentant pas appelé à prononcer des vœux définitifs, il quitta la vie religieuse et entra à l'École normale Jacques-Cartier en 1860, où il obtint un diplôme d'école modèle. Durant son séjour à l'école normale, le jeune Roy se fit remarquer par sa bonne conduite, sa fidélité aux règlements et un talent vraiment remarquable pour l'enseignement du catéchisme. Le passage du jeune Roy dans une maison d'excellents Religieux, fut pour lui un bienfait.



FEU JOS.-ED. ROY

Le distingué secrétaire du Département de l'Instruction publique, M. J.-N. Miller, me disait récemment que M. Chauveau, alors Surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada, se plaisait à assister aux leçons de catéchisme données par M. Roy, élève-maître, chaque fois qu'il visitait l'École normale Jacques-Cartier. M. l'abbé Verreau, un éducateur éminent, estimait tout particulièrement le jeune Roy, chez qui il avait découvert et cultivé les véritables qualités du bon maître.

Après sa sortie de l'école normale, M. Roy enseigna à Sainte-Claire, comté de Dorchester, de 1861 à 1864; puis successivement il fit les stages suivants: Saint-Martin, comté de Laval, de 1864 à 1870; Montréal, Maîtrise Saint-Pierre, 1870 à 1873; Sainte-Claire, 2e fois, 1873 à 1885; Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, 1885 à 1888.

Partout, M. Roy a laissé le meilleur souvenir. La dignité de sa vie, la sincérité de son zèle, la valeur de son enseignement lui méritèrent l'estime et la reconnaissance des autorités scolaires et des parents. Plusieurs de ses anciens élèves occupent de hautes situations dans la société.

Nommons:—de *Sainte-Claire*: Sa Grandeur Monseigneur Labrecque, évêque de Chicoutimi; R. P. Léonard (né Bissonnette) des RR. PP. de Sainte-Croix; MM. les abbés L.-A. Langlois, F. Chabot, F.-X. Couture, R. Cayouette, Joseph Cinq-Mars, Adélar Laflamme. De *Saint-Raphaël*: MM. les abbés Cyrille Labrecque, Paul Beaudry, Frs. Lamontagne. De *Montréal*: Dr Vitalien Cléroux, professeur à l'Université Laval, M. J.-A. Cléroux, ex-inspecteur d'écoles; M. Eugène Roy, instituteur pendant 33 ans. De *Saint-Martin*: comté de Laval, l'honorable P.-E. LeBlanc, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

M. Roy a eu la joie de voir son ancien élève de Saint-Martin au plus haut poste civil qu'un citoyen puisse atteindre en cette province: celui de Lieutenant-Gouverneur. Ce dernier n'a jamais oublié les leçons de son premier maître d'école, pour qui il a toujours eu la plus profonde admiration. C'est avec une vive émotion que, tout récemment encore, son Excellence le Lieutenant-Gouverneur nous parlait de son ancien maître. Aussi, lorsque l'honorable M. LeBlanc apprit la mort de M. Roy, il s'empessa d'écrire à Mme Roy une touchante lettre que nous sommes heureux de reproduire ici, avec la permission de son Excellence.

"HOTEL DU GOUVERNEMENT

"Québec

"le 17 mars, 1915.

"Chère madame Roy:—

"Vous ne sauriez croire combien le télégramme de mon ami Miller, (1) m'annonçant le décès de votre mari, mon ancien instituteur, m'a fait de chagrin.

"Tous les ans, depuis quelques années, j'avais coutume de recevoir sa visite; son superbe état de santé, sa vigueur toujours alerte et sa bonne humeur, m'avaient fait croire qu'il pourrait enterrer tous ses anciens élèves; malgré cela, il est aujourd'hui disparu, laissant chez vous un vide considérable.

"Je vous offre mes plus vives sympathies dans le grand deuil qui vous frappe.

"En lui, j'ai perdu celui de mes instituteurs qui a le plus développé chez moi cette volonté qui m'a si bien servi dans la vie mouvementée que m'a imposée ma carrière politique.

"J'ai eu souvent l'occasion de parler de lui; et je n'étais pas seul à dire tout le bien que monsieur Roy a fait à la jeunesse de ma paroisse natale.

"Veuillez, je vous prie, chère madame, agréer l'expression respectueuse de mes vives condoléances et de mes sentiments dévoués.

"P.-E. LEBLANC.

"Madame Joseph-Edmond Roy,
St-Valier, Comté de Bellechasse, P. Q."

Voilà un témoignage qui dit éloquentement quel instituteur vraiment digne de ce nom fut feu M. Roy. Un excellent maître, c'est là le titre que tous ses anciens élèves lui décernent. Excellent maître il fut, en effet. Il avait le don de créer l'émulation chez ses élèves et de maintenir une excellente discipline avec fermeté mais douceur. Il s'appliquait particulièrement à former le caractère des enfants qu'on lui confiait. Il habitua ces derniers à obéir sans murmurer, à suivre les règlements de l'école avec ponctualité mais librement, par devoir. Il savait inspirer le respect par sa piété, sa sincérité et sa dignité. Il pensait comme Monseigneur Dupanloup: *l'Education est une œuvre de respect*. Aussi quelle réserve, quelle déférence pour ses élèves qu'il aimait véritablement.

(1) M. J.-N. Miller, Secrétaire du département de l'Instruction publique et ancien confrère de classe de l'honorable P.-E. LeBlanc à l'École normale Jacques-Cartier, s'empessa de faire connaître au Lieutenant-Gouverneur, le décès de M. Roy.

Il n'est plus, mais son souvenir vivra, et l'exemple de sa vie servira, nous l'espérons, à mieux pénétrer les jeunes instituteurs de la grandeur de leur apostolat. Sur la tombe de ce bon maître, nous déposons avec émotion le faible mais sincère témoignage de notre admiration. A son épouse vénérée, qui lui survit, et qui fut pour M. Roy une aide précieuse, nous offrons l'hommage de notre plus vive sympathie.

C.-J. MAGNAN.

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'ANNÉE 1913-1914

SOMMAIRE DES STATISTIQUES DES ÉCOLES DE LA PROVINCE.—(Suite et fin)

Le nombre d'enfants d'âge à fréquenter les écoles dans les municipalités comparé avec le nombre d'élèves inscrits dans les écoles sous contrôle et les écoles indépendantes subventionnées. Année 1912-13.

DIVISION D'APRÈS L'ÂGE DES ENFANTS ET DES ÉLÈVES	Nombre d'enfants d'après le recensement annuel.	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles.
Garçons de 5 à 7 ans.	49,631	38,737
Garçons de 7 à 14 ans.	150,519	146,071
Garçons de 14 à 16 ans.	37,379	11,394
Au-dessus de 16 ans(1).		2,290
Filles de 5 à 7 ans.	47,811	40,857
Filles de 7 à 14 ans.	148,427	151,276
Filles de 14 à 16 ans.	33,867	16,314
Au-dessus de 16 ans.		4,845
Totaux.	467,634 (2)	411,784

(1) Les recensements faits par les secrétaires-trésoriers des commissions scolaires ne comprennent que les enfants de 5 à 16 ans.

(2) Ces chiffres n'indiquent que les élèves inscrits dans les écoles élémentaires, modèles et académiques; il y a de plus 22,329 élèves dans les universités, les collèges classiques, les écoles normales et les écoles spéciales.

TABLEAU comparatif des traitements moyens des instituteurs et des institutrices laïques

	1908-09	1909-10	1910-11	1911-12	1912-13
	\$	\$	\$	\$	\$
Écoles catholiques:					
Instituteurs.....	622 00	649 00	657 00	646 00	703 00
Institutrices.....	135 00	139 00	143 00	147 00	163 00
Écoles protestantes:					
Instituteurs.....	1,214 00	1,284 00	1,116 00	1,200 00	1,300 00
Institutrices.....	352 00	383 00	319 00	393 00	469 00
Écoles catholiques et protestantes:					
Instituteurs.....	673 00	803 00	824 00	812 00	888 00
Institutrices.....	176 00	183 00	178 00	196 00	224 00

ÉTAT COMPARATIF DU MOUVEMENT DE L'ÉDUCATION DANS LA PROVINCE

NOMBRE DE	1867-68	1877-78	1887-88	1897-98	1902-03	1907-08	1911-12	1912-13
Écoles élémentaires	3,355	4,096	4,640	5,132	5,385	5,601	5,800	5,827
Écoles modèles....	318	260	485	534	555	640	683	698
Académies.....	190	282	149	153	178	201	248	273
Collèges.....	36	40	23	22	11	11	20	20
Écoles spéciales...	2	17	18	15	115	77	91	90
Écoles normales...	3	3	3	3	5	7	11	13
Universités.....	2	3	4	4	4	4	2	3
Totaux.....	3,907	4,701	5,322	5,863	6,261	6,549	6,856	6,924
Élèves des écoles								
élémentaires....	156,820	167,031	181,402	205,229	206,045	211,242	230,652	234,260
Élèves des écoles								
“ modèles....	22,700	20,439	70,417	69,832	81,762	97,032	107,775	109,653
“ académies..	26,010	38,852		30,106	39,334	45,369	63,027	67,871
“ collèges....	6,189	7,874	3,918	5,557	6,174	6,274	7,818	8,189
“ écoles spéciales	278	1,866	1,905	1,472	9,596	9,352	9,061	9,406
“ écoles norm. .	256	306	296	348	460	526	836	1,088
Élèves des universi-								
tés.....	584	731	1,193	2,183	2,321	2,804	3,446	3,646
Totaux.....	212,837	237,099	259,131	314,727	345,692	372,599	422,615	434,113

Instituteurs laïques.	608	626	494	743	937	867	1,150	1,196
Instituteurs relig. .	311	593	912	1,415	1,609	1,949	2,215	2,306
Institutrices laïq. .	2,969	3,931	4,962	5,903	6,444	6,846	7,461	7,553
Institutrices relig. .	548	1,028	1,804	2,432	2,932	3,477	4,100	4,306
Totaux	4,436	6,178	8,172	10,493	11,922	13,139	14,926	15,341

TABLEAU comparatif indiquant le nombre des instituteurs laïques brevetés et la moyenne de leurs traitements pour les années 1891 à 1913.

Année scolaire	Dans les écoles élémentaires catholiques		Dans les écoles modèles et académies catholiques		Totaux et moyennes totales pour les instituteurs catholiques		Dans les écoles élémentaires protestantes		Dans les écoles modèles et académies protestantes		Totaux et moyennes totales pour les instituteurs protestants		Dans les écoles élémentaires catholiques et protestantes		Totaux et moyennes totales pour les instituteurs catholiques et protestants	
	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1891-92	..	..	224	388	..	..	..	..	75	663	..	..	..	..	299	457
1892-93	..	..	228	418	..	..	..	..	105	703	..	..	..	..	333	508
1893-94	58	232	173	477	231	416	36	641	64	786	100	734	94	389	237	560
1894-95	55	233	174	442	229	392	34	516	68	805	102	709	89	341	242	544
1895-96	50	213	195	491	245	434	43	600	68	835	111	744	93	332	263	580
1896-97	42	256	192	483	234	442	54	510	72	729	126	637	96	402	264	550
1897-98	53	222	188	491	241	433	46	570	68	824	114	722	99	384	256	580
1898-99	51	221	201	489	252	435	43	345	66	854	109	653	94	278	267	579
1899-00	40	242	199	487	239	446	30	663	70	830	100	780	70	422	269	576
1900-01	46	281	191	510	237	466	21	1,149	67	802	83	885	67	553	258	586
1901-02	15	250	218	501	233	485	19	660	63	1,026	82	942	34	479	281	619
1902-03	27	250	202	527	229	495	24	572	59	1,032	83	899	51	401	261	641
1903-04	13	287	199	546	212	530	19	790	53	1,053	72	984	32	585	252	653
1904-05	20	370	179	583	199	562	18	874	50	1,155	68	1,081	38	609	229	708
1905-06	24	283	178	612	202	573	20	950	49	1,100	44	586	227	312	717	1,077
1906-07	21	306	186	638	207	604	22	1,279	53	1,042	75	1,110	43	804	239	728
1907-08	24	284	186	681	210	636	23	1,234	58	1,169	81	1,187	47	749	244	797
1908-09	27	308	206	662	233	622	21	1,286	56	1,185	78	1,214	49	748	262	774
1909-10	25	293	211	691	236	649	22	1,401	54	1,233	76	1,284	47	811	265	802
1910-11	29	356	198	702	227	637	45	978	84	1,191	129	1,116	74	734	282	847
1911-12	29	412	216	978	245	646	26	1,409	78	1,130	104	1,200	55	884	294	797
1912-13	27	527	233	723	260	703	37	1,661	80	1,259	117	1,386	64	1,182	313	860

TABLEAU comparatif indiquant le nombre des institutrices laïques brevetées et la moyenne de leurs traitements pour les années 1891 à 1913.

Année scolaire.	Dans les écoles élémentaires catholiques.		Dans les écoles modèles et académies catholiques.		Totaux et moyennes totales pour les institutrices catholiques.		Dans les écoles élémentaires protestantes.		Dans les écoles modèles et académies protestantes.		Totaux et moyennes totales pour les institutrices protestantes.		Dans les écoles élémentaires catholiques et protestantes.		Dans les écoles modèles et académies catholiques et protestantes.		Totaux et moyennes totales pour les institutrices catholiques et protestantes.	
	Institutrices.	Traitement.	Institutrices.	Traitement.	Institutrices.	Traitement.	Institutrices.	Traitement.	Institutrices.	Traitement.	Institutrices.	Traitement.	Institutrices.	Traitement.	Institutrices.	Traitement.	Institutrices.	Traitement.
		§		§		§		§		§		§		§		§		§
1891-92					3,244	108					1,052	195					4,296	129
1892-93					3,240	109					1,972	186					4,312	128
1893-94	3,024	106	254	140	3,278	109	884	185	172	305	1,056	204	3,908	124	426	207	4,334	132
1894-95	3,358	103	273	133	3,631	105	923	177	166	304	1,089	196	4,281	119	439	198	4,720	126
1895-96	3,647	104	326	130	3,973	105	986	184	189	302	1,175	201	4,633	121	515	193	5,148	128
1896-97	3,868	98	341	130	4,209	101	995	184	203	300	1,198	204	4,853	116	544	194	5,407	124
1897-98	3,955	102	353	120	4,308	103	1,007	183	215	301	1,222	204	4,962	118	568	189	5,530	126
1898-99	3,923	107	338	130	4,261	109	999	182	255	305	1,244	206	4,922	122	583	204	5,505	131
1899-00	3,880	111	378	130	4,258	113	980	152	234	291	1,214	179	4,860	120	612	191	5,472	128
1900-01	3,860	113	385	125	4,245	114	966	201	236	299	1,202	229	4,826	121	621	191	4,447	138
1901-02	3,842	111	391	138	4,233	113	940	206	236	304	1,176	226	4,782	130	627	201	5,409	138
1902-03	3,956	115	362	144	4,318	117	926	213	247	298	1,173	231	4,882	134	609	206	5,491	141
1903-04	3,939	113	363	170	4,302	123	905	225	264	292	1,170	240	4,845	139	627	221	5,472	148
1904-05	4,002	117	367	170	4,369	111	840	230	268	370	1,108	264	4,842	137	635	252	5,477	150
1905-06	4,065	120	372	155	4,437	123	813	267	276	338	1,089	285	4,878	145	648	233	5,526	155
1906-07	4,073	122	397	153	4,470	125	768	278	290	361	1,058	300	4,841	147	687	240	5,528	158
1907-08	4,093	126	410	157	4,503	129	725	311	300	402	1,025	337	4,818	154	710	260	5,528	167
1908-09	4,077	132	441	164	4,418	135	732	327	306	414	1,038	352	4,809	162	747	266	5,556	176
1909-10	4,263	135	438	174	4,701	139	715	363	319	429	1,034	383	4,978	168	757	281	5,735	183
1910-11	4,363	138	476	187	4,839	143	881	268	349	445	1,230	319	5,244	159	825	296	6,009	178
1911-12	4,390	141	542	195	4,932	147	893	360	345	636	1,238	393	5,283	168	887	366	6,170	196
1912-13	4,399	157	576	211	4,975	163	865	454	355	506	1,220	469	5,264	208	931	323	6,195	224

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

— I —

Nous conseillons vivement, pour les exercices de dessin dans toutes nos écoles, les nouveaux cahiers blancs "GUAY" ou autres semblables.

Ces cahiers, par leur format désiré (7 x 10 pcs), par leur perforation, par la qualité de leur papier, par la rigidité de leur couverture, et surtout par leur extrême bon marché, répondent à un besoin urgent pour l'étude convenable et peu coûteuse du dessin.

L'un contient 132 pages et se vend 5 sous, et l'autre contient 60 pages et se vend 3 sous.

Pour *prix de gros* et autres informations, s'adresser à J.-A. GUAY, libraire, 5 rue Notre-Dame est, Montréal.

— II —

Aux aspirants aux brevets, nous rappelons que les "*arrangements décoratifs imaginés*" font partie, désormais, du programme d'examen.

De plus, aux degrés modèle et académique, nous recommandons la pratique des "*croquis géométraux d'après nature et de mémoire*". (Voir "*L'Enseignement primaire*" de mars 1914, page 389).

— III —

Par les beaux jours de la fin et du commencement de l'année scolaire, comme aussi durant les vacances, dessinons dehors, dessinons beaucoup dehors. (Voir "*L'Enseignement primaire*" de juin 1914).

— IV —

Ne cherchons pas tant à obtenir de BEAUX dessins, qu'à développer les facultés par des exercices rapides, nombreux et variés.

De préférence, faisons tracer ces exercices dans des *cahiers spéciaux*, peu coûteux et non lignés.

— V —

Aux degrés élémentaires surtout, deux motifs différents peuvent occuper un *même côté* de feuille; pourvu que cette feuille soit divisée en deux rectangles égaux: un dessin, (*pas plus*) dans chaque rectangle. (Voir "*L'Enseignement primaire*" de décembre 1914, page 210).

— VI —

Le "PROGRAMME OFFICIEL" de l'enseignement du dessin a été publié dans "*L'Enseignement primaire*" d'octobre 1914; et des renseignements détaillés sur l'application facile de ce programme se trouvent aussi dans cette revue. (Voir aux trois dernières années.)

— VII —

Ce n'est pas à nous qu'il faut écrire pour se procurer les manuels de dessin signalés dans "*L'Enseignement primaire*" d'octobre 1914, page 92.

Envoyer commande, accompagnée d'un mandat-poste, couvrant prix et transport, aux adresses mentionnées: soit directement, soit par l'entremise d'un libraire canadien.

— VIII —

Nous sommes heureux, en cette fin d'année scolaire, de pouvoir dire, avec M. le Surintendant: "*Tout nous indique que l'enseignement du dessin est en progrès sensible, et que le temps n'est plus guère éloigné où il répondra pleinement aux vœux du comité catholique du conseil de l'instruction publique et du gouvernement*".

Bravos et félicitations aux nombreux fervents du dessin vrai.

CHS-A. LEFÈVRE,
Directeur de l'Enseignement du Dessin.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

La préparation du devoir se fera par une conversation avec les élèves devant l'image. Les questions posées animeront les enfants à penser à tout ce que présente le sujet exposé à leurs yeux, à *entendre* tout ce que dit l'image.

MAÎTRE.—Mes enfants, voici une image que nous allons considérer ensemble; écoutez bien tout ce qu'elle va nous raconter. Considérez-la quelques instants en pensant à tout ce qu'elle vous montre; puis nous causerons ensuite. (*Laissez quelques instants aux élèves pour observer.*)

Voyons, Paul, qu'est-ce que vous voyez dans cette image?

Paul.—Monsieur, je vois un petit Sauvage et une petite fille; une poupée, un chien et des chars.



M.—Oui, c'est vrai, on voit tout cela; mais il ne s'agit pas de dire à la suite tous les noms de ce qu'on voit; ce ne serait pas intéressant. Allons, réfléchissez un peu, pensez-vous réellement que vous voyez un vrai petit Sauvage?

Paul.—Non, M.; c'est un petit garçon qui joue au sauvage, il a une coiffure de plumes comme en ont les Sauvages, et une hache à la main.

M.—Bien! Y a-t-il encore quelque chose qui lui donne l'air d'un Sauvage?

Paul.—Oui, M., il se tient la pointe des pieds en dedans.

M.—Oui, en effet, les Sauvages marchent ainsi; mais d'où leur vient cette habitude? Joseph pourrait-il nous le dire?

Joseph.—Cela vient de ce qu'ils marchent beaucoup en raquettes pendant l'hiver. Pour bien marcher en raquettes, il faut envoyer la queue de la raquette en dehors et, pour cela, ramener les pointes des pieds en dedans.

M.—Croyez-vous que le petit garçon se tient toujours comme on le voit ici.

Joseph.—Peut-être bien; mais peut-être aussi qu'il le fait seulement pour bien jouer au sauvage.

M.—Comme cela, vous trouvez qu'il joue bien au sauvage? Vous avez raison. . . . Lucien pourrait-il nous dire pourquoi il tient son doigt dans la bouche?

Lucien.—M., je pense qu'il a fait quelque chose de mal, sans y penser; "il s'en mord les doigts" comme on dit.

M.—Oui, voilà qui est bien trouvé! Peut-on savoir par l'image ce qu'il a fait de mal?

Lucien.—M., il a trop bien joué son rôle de sauvage; on le voit par l'état de la pauvre poupée.

M.—Expliquez-vous davantage.

Lucien.—M., la poupée est attachée par les pieds et par les mains; le petit Sauvage lui a ôté la chevelure à coup de hache. On voit les beaux cheveux étendus à terre, et le chien, qui a pris l'air féroce comme son maître, à l'air de les garder.

M.—Très bien! c'est cela. Maintenant Léon pourrait-il nous dire un mot de la petite fille?

Léon.—M., c'est la "petite mère" de la poupée et en même temps la sœur du vilain sauvage. Elle a trouvé sa pauvre poupée dans cet état, et fait des reproches au Sauvage sur sa cruauté. On dirait qu'elle a les yeux pleins de larmes qui ne peuvent couler.

M.—C'est parfait. Quel air a la poupée?

Léon.—Elle conserve son visage ordinaire et son air souriant, malgré son état épouvantable. On voit qu'elle n'a pas souffert des mauvais traitements du Sauvage.

M.—Et que font les chars dans ce tableau?

Léon.—Bien, M.; mais ils nous font voir qu'avant d'être Sauvage, le petit garçon jouait au chemin de fer avec le chien qui est attelé au train par une corde attachée à son collier.

M.—Oui, vous avez raison; les petits garçons changent souvent de jeu. Lequel de vous, à présent, pourrait me dire si le petit Sauvage a agi avec malice? pour faire du mal? Vous, Joseph?

Joseph.—Je crois que non, M.; le petit garçon a entendu dire tout ce que les vrais Sauvages faisaient et il a cru que pour bien jouer au Sauvage il fallait faire des actes de cruauté. Mais il ne pensait pas à briser la poupée de sa petite sœur pour lui faire de la peine.

M.—Qu'est-ce qui a manqué à ce petit garçon pour le retenir ?

Joseph.—Il n'a pas assez réfléchi avant d'agir.

M.—La petite fille a-t-elle l'air de comprendre cela comme vous ?

Joseph.—Oui, M.; elle est un peu plus grande que son vilain sauvage de frère, et elle tâche dans ses reproches de lui faire comprendre combien il devrait avoir honte d'avoir agi d'une manière si barbare.

M.—C'est bien cela, et Lucien avait bien raison de dire qu'"il s'en mord les doigts". Dites-nous, Lucien, ce que vous pensez de l'artiste qui a fait cette image.

Lucien.—M., il y a bien su raconter; en regardant son dessin, nous avons compris comme si nous entendions le récit parlé.

M.—C'est que par la conversation que nous avons faite devant l'image, vous avez été obligé d'observer en réfléchissant à ce que vous aviez devant les yeux. Ceux qui voient seulement des yeux sans réfléchir ne savent pas voir.

Maintenant que vous avez bien vu, j'allais dire bien *entendu* le récit fait par cette image, vous êtes capables de raconter vous-mêmes le fait par écrit et ce sera le sujet de votre devoir. Vous allez prendre en note le canevas que je vais vous donner, lequel servira beaucoup à vous faciliter le travail.

CANEVAS.—Les personnages principaux seront le frère et la sœur, Jules et Laurette; puis le chien et la poupée. Dire d'abord à quoi avait joué Jules et son chien Fido.—A quel jeu il a joué ensuite: son costume, son arme, ses sentiments tout changés—la pauvre poupée de Laurette tombe sous sa main—Comment il la traite, d'où lui vient cette idée.—Laurette arrive après le crime—Sentiments qu'elle éprouve—Reproches bien mérités—Sentiments de regret éprouvés par Jules, son attitude pendant les reproches, réflexion sur l'artiste.

Nous croyons que les élèves avec ce canevas et la préparation précédente de la conversation pourront faire un bon petit travail dans le genre de ce qui suit:

"Le bon petit Jules a joué au chemin de fer avec son ami Fido, le chien de la maison, qui faisait "l'engin" rattaché au train par une corde prise à son collier. Mais il a changé de jeu: il a coiffé son bonnet sauvage fait de plumes aux couleurs voyantes, il s'est armé de la hache de guerre, marche les pieds en dedans sans faire de bruit, et feint dans son bon petit cœur les sentiments de cruauté des barbares Iroquois dont il a entendu raconter l'histoire. La poupée de Laurette sa sœur s'est rencontrée sur son chemin, ennemi facile à surprendre. Le vilain sauvage lui a, dans le temps de le dire, lié les pieds et les mains et, avec une joie féroce, l'a cruellement dépouillée de sa chevelure en lui taillant la tête à coups de hache. Laurette est arrivée trop tard pour empêcher le crime; elle a saisi sa pauvre poupée qui sourit toujours malgré son horrible blessure, et, tandis que Fido qui paraît aussi cruel que son maître garde la chevelure étendue à terre, elle reproche au vilain sauvage sa cruauté. Mais on voit, malgré ses yeux pleins de

larmes qui ne peuvent couler, qu'elle comprend le manque de réflexion chez le barbare qui est en même temps son petit frère Jules. Les reproches ont touché le sauvage, il voit la grandeur du mal accompli sans réflexion et d'un air de contrition bien sincère, il incline la tête et se mord les doigts.

Voilà tout ce que, par le dessin, l'artiste a su raconter bien mieux que je ne le fais ici."

Nous ne prétendons pas que les enfants sauront trouver aussi facilement que cela paraît, tout ce qui est exprimé dans la préparation du devoir. Il faudra peut-être bien des sous questions, que nous n'avons pas mises, pour obtenir les réponses de Paul, de Joseph, de Lucien, de Léon, c'est-à-dire des élèves interrogés. Mais quand on sera arrivé à leur faire observer l'image avec assez de réflexion pour trouver les idées, ils seront capables certainement avec l'aide du canevas, de faire un très bon travail se rapprochant du récit que nous donnons ci-dessus.

H. NANSOT,

In specteur d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

What has the man in the picture on his head? He has his hair on his head.

Has he nothing else but his hair on his head? No, he has nothing else but his hair on his head.

Has he nothing but his hair on his head? No, he has nothing but his hair on his head.

Has he not anything but his hair on his head? No, he has not anything but his hair on his head.

What is the color of his hair? It is white.

Has he much hair? Yes, he has a good deal of hair.

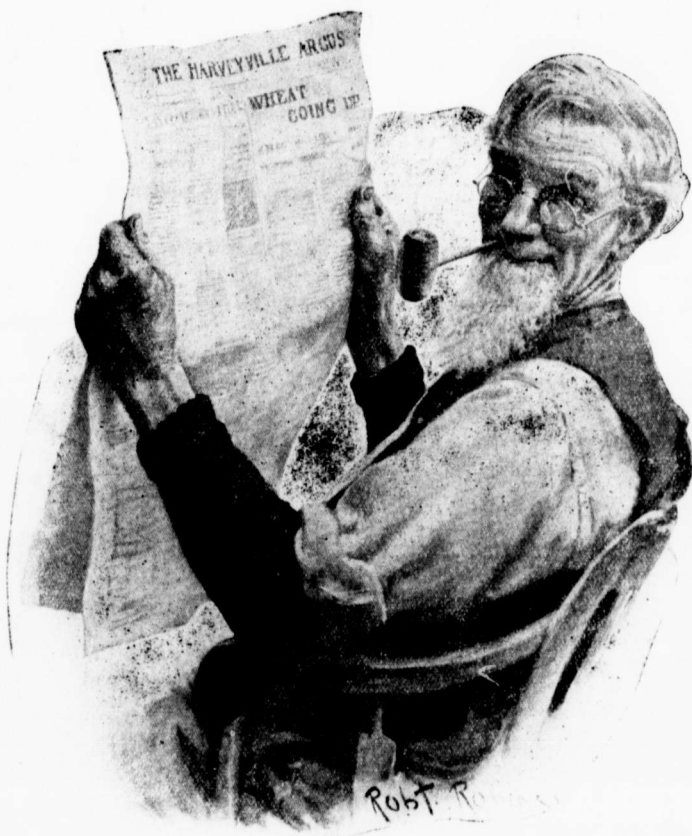
Is his forehead smooth? I don't understand the word smooth.

A mirror is smooth, sand-paper is rough. Do you now understand? I don't know whether I understand or not, I don't know what sand-paper is.

Do you know what paper is? Oh, yes I know about all sorts of paper, newspaper, writing paper, note paper, letter-paper, foolscap paper, blotting-paper, wrapping-paper, etc.

Do you know what sand is? No, I have no idea of what sand is.

Do you know what a river is? Oh, yes, the St Lawrence is a river, the Ottawa is a river, the Chaudière is a river, the Richelieu is a river, and there are many others.



You did not tell me what a river is, you simply named several rivers. Tell me what is a river? A river is a quantity of water running anywhere.

You know what it is but your definition is not absolutely correct. A river is a large stream of water flowing through a certain portion of the earth's surface and discharging itself into the sea, a lake, a marsh or into another such stream. The land immediately adjacent to the water,—the land along the edge of the water,—the land nearest the water of an ocean, sea, lake or large body of water is called the *shore*.

The shore is generally made up of sand which is composed of fine particles of stone in a loose state but not so fine as to be reduced to powder or dust. Sand is generally yellowish in color.

Have you ever seen any sand? Yes, I have often seen sand.

Have you ever seen it used for any purpose? Yes I have seen it used.

Who use it? Masons use it.

When do they use it? They use it when making mortar.

How do you they use it in making mortar? They mix sand with lime and water to make mortar.

Now you know what paper and sand are, do you know what sand-paper is? Yes, I think I do.

What is it? It is paper made of sand.

No, you are altogether wrong—absolutely astray.

Sand paper is very strong paper covered on one side with sand, or still better with powdered glass, and is used for polishing woodwork.

A mirror is smooth and polished, sand paper is rough. Do you understand the meaning of the words smooth and rough. Yes I think I do.

Name some things that are smooth. Ice, a razor, a door-knob, a bald head, satin, velvet, etc.

Name some things that are rough. A brick, a piece of broken stone, sandpaper, the bark of many trees, some kinds of flannel.

Is the man's forehead smooth? No it is not smooth.

How is it? It is rough.

For a forehead, a face, or any part of the human-body, we don't use the word *rough*, we generally use the word *wrinkled*.

How is the man's forehead? It is wrinkled, or it is covered with wrinkles.

The man's eyebrows are what color? They are black and white. ㊦㊦

What has the man on his nose? On his nose he has a pair of spectacles, or on his nose he has glasses.

Why does he wear glasses? I suppose he wears them to see better.

Has he a small nose? No he has a big nose.

Are his cheeks smooth? No they are not smooth.

If they are not smooth how are they? They are wrinkled or They are covered with wrinkles.

Has the man a moustache? No, he has not.

If he had one where would it be? It would be on his upper lip.

Why has he no moustache? I don't know why he has no moustache.

Are you not able to imagine some reason for his not having a moustache? Perhaps he shaves it off.

Has he any beard on his cheeks? No, they are clean-shaven.

What has he in his mouth? He has a pipe in his mouth.

What is he doing with the pipe? He is smoking.

What kind of pipe is it? It is a corn-cob pipe.

What is a corn-cob pipe is? It is a pipe the bowl of which is made of the cob of Indian-corn.

What is the cob of Indian-corn? It is the part of the plant on which the grains of Indian-corn grow.

Are corn-cob pipes much smoked in Canada? No, I don't think so.

By whom are they smoked? I think they are smoked by the farmers of certain parts of the United States.

To judge by the man's pipe what is the man's occupation? To judge by his pipe, he is a farmer.

From the man's pipe what should say he is? From his pipe I should say he is a farmer.

The man's pipe would lead you to think him what? It would lead me to think him a farmer.

By his pipe what would you suppose the man to be? By his pipe I would suppose him to be a farmer.

What has he on his chin? On his chin he has whiskers.

What are whiskers on the chin called? They are called chin whiskers.

His whiskers are what color? They are white.

Does he shave his chin? No, he does not shave his chin.

Why does he not shave his chin? That is a question which I am unable to answer.

Does he trim his whiskers? I don't understand the word trim.

The word trim has many meanings: a lady's hat without ribbons, flowers, ornaments, etc., is an untrimmed hat; with ribbons, flowers, or other ornaments, etc., it is a trimmed hat; very often the trimmings and the trimming cost many times the price of the hat: the trimmings are the things added to the hat and the trimming is the action of putting on the trimmings, a hat on which there are too many things is *over trimmed*, and one on which there are not enough is *insufficiently-trimmed*, in this case the verb to trim means to add something to a garment.

The second meaning of the word is to clip to pare, to prune, to lop, all these words mean taking off or subtraction instead of addition: a trimmed beard is one which has been shortened with a scissors.

To clip also means to cut with a scissors, or a clippers; a horse is clipped also a hedge.

To pare has also the meaning of cutting off: paring one's nails.

To prune is to cut off dead branches or branches judged unnecessary; to lop has the same meaning.

Does the man trim his whiskers? Yes, I think he does.

Why do you think he trims his whiskers? I think he trims them because they would be longer if he did not.

What has he on? He has a waistcoat, a shirt, an undershirt, and a pair of trousers.

His shirt is made of what? It is made of cotton, I suppose.

Of what is his undershirt made? It is made of wool probably.

Is he sitting or standing? He is sitting.

What is he sitting on? He is sitting on a chair.

The chair is of what kind? It is an arm-chair.

What is he holding with both hands? He is holding a newspaper with both hands.

What is the name of the newspaper? It is "Harveyville Argus".

Can you read anything else on the newspaper? Yes, I can read the words: "Wheat going up".

What do these words "Wheat going up" form? They form the title of an article in the newspaper.

What is the article about do you suppose? I suppose it is about a rise or an increase in the price of wheat.

Is he glad or sorry of the news? I imagine that he is glad of the news.

Why do you think he is pleased. I suppose he has a good crop of wheat and an advance in the price will increase his profits.

What makes the price of wheat advance? A poor crop of wheat or an extraordinary demand for it.

Has anything happened to increase the price of wheat within the last twelve months.

Yes the war in Europe has caused a great advance in the price of wheat within the last twelve months.

How can the war in Europe have caused the price of wheat to advance in the United-States within the last twelve months?

When the war broke out in August the wheat was not yet harvested, and where the armies passed it was destroyed; in some places where the armies did not pass there were not men enough to harvest it properly and much of it was lost; again the other nations of Europe obtain much of the wheat which they need from Russia through the Black Sea; the Black Sea has been closed to commerce almost since the beginning of the war and the nations of Europe have been unable to obtain their usual supply from Russia; as they had to have wheat they imported large quantities from the United States and Canada which caused the price of wheat to advance.

Is the farmer holding the newspaper close to him? No he is not holding it close to him.

He is holding it how? He is holding it out from him.

Is he holding it up or down? He is holding it up.

Is it spread out or folded? It is spread out.

Is the farmer looking at the paper? No he is not looking at it.

What is he looking at? He is looking at some person or thing not to be seen in the picture.

What word might you use instead of *to be seen*? I might use the word *visible*.

What would your answer be if you used *visible* instead of *to be seen*? It would be: He is looking at some person or thing not visible in the picture.

What might you say instead of *not visible*? I might say *invisible*.

What would your answer be if you said invisible instead of *not to be seen*? It would be: He is looking at some person or thing invisible in the picture.

The person or thing at which he is looking is where with respect to the man? It is to his left.

At what or at whom, do you suppose, is he looking? I might make many suppositions as to what he is looking at.

State a few of your supposition. The door is on his left, I suppose he has heard some one at it and he is looking, towards it, to see who is coming in. Or his wife is washing the dishes and she has asked him for the latest news. Or, there is an open window on his left and a neighbor passing has stopped to ask him if he will have much wheat to sell as he has seen in the Argus that wheat is going up. Or, his dog and the neighbor's dog Dandy are fighting in the road and he is looking on to see which will win, etc., etc.

Describe the picture briefly. Seated in a comfortable arm-chair is a gray-haired, spectacled, middle-aged man, smoking a corn-cob pipe. He is dressed in a pair of trousers, a woollen undershirt, a cotton outer-shirt, of which the sleeves are rolled up to his elbows. With both hands, he is holding spread out before him, a newspaper, the Harveyville Argus, on which can be read "Wheat going up" the title of a most interesting article to him, for to judge from his corn-cob pipe, his chin-whiskers and his general appearance, he is a typical yankee farmer. He is not looking at the paper but at some person or thing on his left, that has momentarily distracted his attention from the very pleasing news of the advance in the price of wheat, to be found in the Argus.

JOHN AHERN.

Direction pour l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire

VE ET DERNIÈRE CAUSERIE

L'AGRICULTURE À LA MAISON

Sous forme de petits exercices de composition, on peut demander à un élève de répondre à une question comme celle-ci:

Combien d'instruments aratoires avez-vous chez vous? Il en fera l'inventaire: Deux char-rués, trois herbes à dents droites, une herse à *spring*, un *grubber*, etc.

Voir à la correction du langage; une herse à *ressorts*, un *cultivateur* etc.

Comme problèmes:

Combien avez-vous de vaches et combien donnent-elles de lait en moyenne?

Combien avez-vous de moutons et combien ont-ils donné de laine en moyenne?

Ce sont autant de questions qui éveillent l'intérêt et qui préparent l'élève à se rendre compte de ce qu'il fait et de ce qu'il fera plus tard.

C'est ce que l'on appelle de l'enseignement pratique.

L'AGRICULTURE ET LA RELIGION

Rien n'est plus propre que l'Agriculture pour accoutumer les enfants à se tenir en la présence de Dieu, dont le nom doit revenir souvent sur les lèvres du professeur chrétien.

En effet, la beauté des œuvres de la création, la sagesse avec laquelle tout a été déterminé, la Providence (prévoyance) infinie qui s'exerce dans la nature, etc., tout nous dit qu'il n'y a qu'un être infiniment puissant, infiniment intelligent, et infiniment bon qui ait pu donner l'existence à des choses si belles et si bonnes pour l'usage de l'homme.

Plus on étudie ce travail admirable, plus on se sent embrasé d'amour pour l'Auteur de tant de merveilles.

L'ignorance étant le fruit du péché, l'instruction profondément chrétienne doit rendre l'homme meilleur.

D'ailleurs, rappeler souvent la présence de Dieu dans l'école, sous des formes variées cependant, est le plus puissant moyen d'y maintenir la discipline en y joignant soi-même beaucoup d'activité.

On ne concevrait pas un instituteur qui passerait la journée assis à son bureau et dictant des ordres.

Il faut agir, passer souvent dans les rangs et un mot agréable à un élève prévient des fautes qu'il aurait commises sans le manque d'attention et de surveillance.

Mieux vaut prévenir que guérir.

CONCLUSION

La religion et l'agriculture doivent former le fond de l'enseignement à la campagne surtout. Pourquoi s'instruire ?

Pour mieux connaître les perfections de Dieu et nous rapprocher de ce modèle infiniment parfait.

Plus on aime le bon Dieu, plus aussi on apporte de soins dans l'accomplissement des devoirs de son état.

Pour bien remplir les devoirs de son état, il faut les bien connaître et être au courant de ce qu'ils offrent d'intéressant.

Or, quelle est l'occupation qui puisse offrir plus d'intérêt au point de vue de la religion, du patriotisme et du bien-être de nos populations que l'agriculture ?

Donc, l'instituteur fera, autant que convenable, converger toutes les matières de son enseignement vers la religion et l'agriculture.

Ses convictions à ce sujet seront d'autant plus fortes qu'il sera plus instruit.

"Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

Et les mots pour le dire arrivent aisément." (Boileau.)

A l'aide de son manuel (1) il enseignera l'agriculture sans en faire une matière spéciale, mais comme étant le but définitif de tout son enseignement.

En un mot, ses élèves sortiront de l'école avec cette haute idée, qu'après le sacerdoce, l'agriculture est l'occupation la plus naturelle et une des plus honorables pour l'homme de bien.

(1) "L'Agriculture dans l'École" par les Frères de l'Instruction chrétienne est le meilleur manuel publié jusqu'à présent en notre province.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Pour la distribution des prix

MONOLOGUES ET DIALOGUES

(Reproduits des "FÊTES DE L'ENFANCE")

LA SAGESSE N'A PAS DE PRIX

MONOLOGUE POUR FILLETTE

L'autre jour, j'ai lu dans ma leçon quelque chose qui m'a bien ennuyée, bien ennuyée parce que je croyais que des fois je n'aurais point de prix. C'est bien triste aussi de n'avoir point de récompenses!

Dans ma leçon, ça disait comme ça :

"La sagesse n'a pas de prix."

"Oh!..." que j'ai dit, "si la sagesse n'a pas de prix, me voilà bien logée!..."

Mais pourquoi donc qu'on recommande tant la sagesse si on ne veut pas donner de prix aux petites filles qui sont bien sages?.... Et moi qui m'appliquais tant à bien obéir et à bien travailler pour mériter des prix?.... Oh! que ça me faisait de la peine! j'en aurais pleuré.

Heureusement, on m'a expliqué bien comme il faut ce que ça signifie: La sagesse n'a pas de prix.

On m'a dit: "La sagesse, c'est quelque chose qui a tellement de valeur que rien sur la terre ne peut la récompenser, ni l'or, ni l'argent, pas même les plus beaux livres. C'est pour cela que Solomon avait demandé au bon Dieu la sagesse et non la richesse. Mais ça n'empêche pas de donner des prix aux petites filles bien sages, au contraire."

Ah!.... quand j'ai entendu ça, j'ai été tout de suite consolée, et je suis bien contente aujourd'hui qu'on va donner les prix!....

(Rideau)

CONCOURS POUR LE PRIX DE FRANÇAIS

MONOLOGUE POUR UN ÉCOLIER OU UNE ÉCOLIÈRE

(Faire dire ce monologue par l'élève qui a obtenu le prix de Composition française).

Oh! non, je ne m'attendais pas à ça. Il faut que je vous raconte la chose.

Il s'agissait, l'autre jour, en classe, de notre dernière rédaction de l'année scolaire, rédaction très importante, puisqu'elle allait déterminer le prix de composition française qui va se donner tout à l'heure. Ce prix m'était à cœur et je voulais à toute force le remporter. Mais j'avais compté sans la difficulté du sujet. Oh! ce titre m'a coupé en deux, jamais vous ne devineriez cela. Figurez-vous que le texte choisi était: "Les clés". Les clés, tout simplement. Point de canevas, point de plan, rien!.... Les clés! Imaginez-vous quelque chose de plus aride et de plus sec? Allez donc faire de la poésie là-dessus! Ces clés m'ont complètement fermé les idées, et j'avais beau les tourner et les retourner dans mon esprit, impossible d'ouvrir le tiroir de ma verve habituelle. Après un quart d'heure, je n'avais encore barbouillé sur mon papier que ceci: Les clés, eh bien! les clés, ça ferme et ça ouvre les serrures.... et j'aurais pu ajouter: Et ça met aussi mon esprit à la torture! Oh! que j'étais tenté de jeter ces clés sous la porte et de me sauver.

Enfin je me suis dit: Au petit bonheur, écrivons quelques lignes quand même, et puisque le sujet est original, faisons de l'original, et je me suis promené comme j'ai pu à travers toutes les clés du monde. Ce n'est pas long, écoutez.

Les clés. . . . Chacun connaît ces petits instruments, inutile d'en tracer une banale description. Quant à leur nécessité, elle est incontestable. Pourquoi, au foyer domestique, gâteaux et confitures et autres bonnes choses sont-ils respectés du chat et des enfants ? C'est grâce aux clés ; que le buffet, que la cave, que le cellier soient sous clé, et on verra comme les bons desserts et les conserves se conserveront longtemps, surtout là où les bambins et les minets s'amuse ensemble. . . .

On voit par là que les clés, entre mille autre bons offices, nous aident à pratiquer la grande vertu de tempérance qui est une des quatre vertus cardinales.

Mais outre ces clés vulgaires si utiles, il en existe bien d'autres j'ai entendu parler de "clé anglaise", de "clé de voûte", des "clés de sol, d'ut et de fa", etc.

Je ne suis pas architecte et je ne dirai rien de la clé de voûte qui joue, paraît-il, un rôle pondérant dans la solidité des édifices. Je ne suis pas non plus musicienne, et je laisse aux disciples de sainte Cécile le soin de chanter les clés de la musique.

Mais voici que la patronne des musiciens me fait songer au patron des concierges, à l'aimable saint Pierre qui tient entre ses mains les plus belles des clés. Heureux qui entendra le doux bruit de ces clés ouvrant toutes grandes devant lui les portes d'or du royaume éternel !

Dans l'ordre moral, il est aussi question de clé, et c'est ainsi que l'on dit : "L'instruction est un trésor dont l'étude est la clé." C'est vrai, sans doute, mais il faut reconnaître que cette clé est dure à manœuvrer, et pour en assurer le bon fonctionnement, elle a trop besoin d'être adoucie par l'huile des pénitences.

Enfin, il est une clé particulièrement aimée du peuple écolier dont elle fait battre les cœurs. Je lui dois une strophelyrique : salut, clé bénie ! Salut, clé libératrice, qui fermes nos livres et nos classes pour nous ouvrir le grand livre de la nature ! Ton nom évoque à nos yeux ravis les plus riants tableaux, et il sonne à nos oreilles comme l'hymne de la liberté. Toi que l'ange des vacances va bientôt déposer entre nos mains, ô clé des champs, je te salue !

Et voilà comment j'ai traité mon sujet, les clés. Vous voyez que j'ai fini par en forger un assez joli *trousseau*. Où j'ai le mieux dit, c'est peut-être sur la clé des champs. Que voulez-vous, là, c'est le cœur qui parlait, et le cœur, c'est la clé de l'éloquence.

Maintenant je me demande avec appréhension si mes "Clés" m'ont ouvert ou fermé le prix de composition française. C'est un mystère dont le palmarès a la clé. Nous allons voir !

(Rideau)

LA PLUME ET L'ÉPÉE

DIALOGUE POUR GARÇONS

(Les deux acteurs tiennent en main l'un une plume, l'autre une épée.)

(Les deux acteurs se regardent, hésitants.)

L'ÉPÉE.—Madame la Plume, j'attends votre salut.

LA PLUME.—Madame l'Épée, je dois à ma prééminence sur vous de ne pas saluer la première.

L'ÉPÉE.—Quelle importance vous vous donnez, madame la Plume ! Savez-vous qui vous êtes et qui je suis ?

LA PLUME.—Je sais qui je suis et qui vous êtes vous-même.

L'ÉPÉE.—Je ne connais dans le monde aucun pouvoir égal au mien.

LA PLUME.—Revenez de cette erreur, Madame l'Épée. Vous ne pouvez tenir ce langage devant moi.

L'ÉPÉE.—Savez-vous que je subjugué les peuples ?

LA PLUME.—Je le sais.

L'ÉPÉE.—Savez-vous que je renverse les trônes et les plus puissants monarques ?

LA PLUME.—Je le sais.

L'ÉPÉE.—Savez-vous que, dans ma colère, plus d'une fois j'ai fait trembler le monde ?

LA PLUME.—Je le sais.

L'ÉPÉE.—Je vous ai lassée, Madame, à écrire l'histoire de mes exploits.

LA PLUME.—Bien, bien! je vois avec plaisir que s'il me prend envie de vous louer, je n'aurai pas à craindre d'effaroucher votre modestie. Toutefois, je vous ferai remarquer, Madame, que votre prétendue souveraineté est bien compromise depuis que la guerre inventa les canons. Mais passons. Je veux bien admettre que vous symbolisiez toujours la force comme autrefois, et que les bouches à feu n'aient rien enlevé à votre prestige. Puisque vous parlez de vos exploits avec tant de complaisance, souffrez que je mette quelques nuages d'un rouge lugubre dans le ciel de votre gloire: savez-vous à quel prix vous l'avez acquise votre gloire?.....Avez-vous compté vos victimes? Avez-vous entendu les cris déchirants des mères dont vous avez massacré les fils? Votre gloire, elle s'élève sur des ruisseaux de sang et de larmes!.....

L'ÉPÉE.—Madame, je n'en suis que plus redoutable. Rien ne me résiste ici-bas. Osez donc, si vous en avez le courage, comparer votre puissance à la mienne.

LA PLUME.—Ma puissance, elle se rit de la vôtre!

L'ÉPÉE.—D'un mouvement je puis vous briser.

LA PLUME.—Je vous en défie. Je représente la pensée, et la pensée, on ne la brise pas. Vous pouvez rompre l'instrument de roseau, mais son œuvre échappe à votre colère et à vos coups. Madame l'Épée, vous n'êtes que la force matérielle, moi, je suis la force de l'idée, et autant l'idée est au-dessus de la matière, autant je suis au-dessus de vous. En vain vous courbez tout devant vous comme l'ouragan qui passe, les volontés humaines sur qui j'ai empire restent hors de vos atteintes. Vous imposez brutalement vos lois, et moi je fais accepter et goûter les miennes. Vous rénez par la terreur, et moi je règne par la douce persuasion. Vous avez fait trembler le monde, moi j'ai instruit, éclairé et civilisé le monde.....

L'ÉPÉE.—C'est un peu vrai, Madame, mais souffrez qu'à mon tour j'assombrisse de quelques nuages noirs le ciel de votre gloire. Sans doute vous êtes le plus puissant moyen de civilisation, mais aussi, hélas! de démoralisation. N'est-ce pas vous qui inondez le monde de ce déluge de romans dont la lecture passe dans les âmes comme un vent brûlant et dévastateur. Avez-vous compté vos victimes? Avez-vous vu les larmes désespérées des mères pleurant sur leurs enfants que vous avez égarés et perdus? Vous-même, dans un mouvement de remords, vous avez produit récemment un ouvrage intitulé: *Les Crimes de la Plume*. Ah! vous êtes bien venue à faire sonner vos titres de gloire!

LA PLUME.—Écoutez, Madame l'Épée, sur le chapitre de nos méfaits, nous n'en finirions pas. Oui, au service des viles passions humaines, vous et moi, nous exerçons les plus épouvantables ravages, et les miens, il faut l'avouer, sont les plus irréparables.

L'ÉPÉE.—Eh bien!

LA PLUME.—Eh bien, c'est par là précisément que ma puissance prime la vôtre.

L'ÉPÉE.—Oh! Dieu m'en garde de vous disputer ce mérite.

LA PLUME.—Bon. Mais remarquez que j'ai le même pouvoir dans l'ordre du bien. En convenez-vous?

L'ÉPÉE, après un instant de silence.—J'en conviens.

LA PLUME.—C'est là que je vous voulais amener, et nous voilà d'accord. Donc, Madame l'Épée, j'ai le pas sur vous, et sans vouloir vous humilier, je prétends, parce que c'est dans l'ordre, que votre souveraineté s'incline devant la mienne, comme devant la première puissance du monde. Franchement, de bonne foi, le reconnaissez-vous?

L'ÉPÉE.—Madame, je suis franche comme mon acier, et loyalement je reconnais sur le mien la suprématie de votre empire.

LA PLUME.—A la bonne heure. Au lieu de ce duel à coups de reproches, il serait mieux de nous entendre pour le bien de l'humanité. Cessons de nous considérer par le mauvais côté. Dans l'histoire, quels beaux triomphes n'ai-je pas consignés, accomplis par vous, Madame l'Épée? Aux mains de Clovis, vous avez battu dix peuples barbares et fondé la France; aux mains de Charlemagne, vous avez défendu la papauté et arraché au paganisme des nations entières; aux mains d'une bergère, Jeanne d'Arc, vous avez sauvé de la ruine le plus beau des royaumes.....je n'en finis pas à rappeler les fastes heureux de votre valeur.

L'ÉPÉE.—Et vous, Madame la Plume, entre les mains des grands écrivains catholiques, ces princes de la pensée, n'avez-vous pas combattu victorieusement l'erreur, répandu partout l'immortelle vérité, apaisé les haines entre les peuples, fait connaître leurs devoirs aux grands et aux petits, et, gloire suprême, n'est-ce pas vous qui avez recueilli ce code sublime de morale qui est venu du ciel et qui s'appelle l'Évangile ?

LA PLUME.—En nous prêtant un mutuel appui, Madame l'Épée, que ne pouvons-nous pas faire pour la sécurité et le bonheur de l'homme ! Que j'enflamme les cœurs de l'amour de la patrie, et je vous fais voler plus vigoureuse et plus invincible pour la défendre dans le danger. De plus vous marchez en avant, vous allez conquérir au loin une contrée encore barbare, vous soumettez le territoire, et j'arrive après vous pour soumettre les cœurs en les inclinant à la foi et à la civilisation, j'affermis vos conquêtes, et c'est ainsi, ma sœur l'Épée, que nous pouvons couvrir le monde de nos bienfaits comme nous l'avons déjà opéré sur tant de parties du globe.

L'ÉRÉE, lyrique.—Ma sœur, soyez la pensée française. La pensée française jouit de ce privilège immense d'avoir toujours donné le ton à la pensée universelle. Demeurez digne de votre renommée et de votre gloire littéraire !

LA PLUME.—Ma sœur, soyez l'épée française. L'épée française fut toujours l'épée du droit, de la justice, l'épée de l'Église, l'épée de Dieu : *Gesta Dei per Francos*, restez digne de votre glorieux passé !

(Rideau)

MATHEMATIQUES

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1.—La différence de deux nombres est 20. Que devient-elle quand on ajoute 7 au plus petit et qu'on retranche 8 au plus grand ?

Solution : En ajoutant 7 au plus petit on a diminué la différence de 7 et en retranchant 8 au plus grand on a diminué la différence de 8.

$7 + 8 = 15$, ainsi la différence a été diminuée de 15.

$20 - 15 = 5$, ce que la différence, 20, est devenue. *Rép.*

2.—La différence de deux nombres est 17. Que devient-elle quand on ajoute 7 au plus grand et qu'on retranche 13 au plus petit ?

Solution : En ajoutant 7 au plus grand on a augmenté la différence de 7 et en retranchant 13 au plus petit on a augmenté la différence de 13.

En somme on a augmenté la différence de $7 + 13 = 20$. Elle est donc devenue $17 + 20 = 37$. *Rép.*

3.—L'excès d'un nombre sur un autre est égal à 35; on ajoute 7 au plus grand. Combien faut-il ajouter au plus petit pour que la différence soit égale à 13 ?

Solution : En ajoutant 7 au plus grand on augmente la différence d'autant. La différence se trouve donc être de $35 + 7 = 42$.

Pour que la différence devienne 13 il faut qu'elle soit diminué de $42 - 13 = 29$.

En ajoutant 29 au plus petit la différence se trouve diminuée d'autant et elle devient 13.

4.—Un marchand échange 15 verges de drap contre 140 verges de toile à \$0.18 la verge. Il donne \$1.20 en plus. Quel est le prix de la verge de drap ?

Solution : $\$0.18 \times 140 = \25.20 , le prix des 140 verges de toile. $\$25.20 + \$1.20 = \$26.40$, le prix des 15 verges de drap.

$\$26.40 \div 15 = \1.76 , le prix d'une verge de drap. *Rép.*

5.—Un ouvrier gagne \$0.75 par jour et dépense \$2.90 par semaine. En combien d'années aura-t-il économisé \$371, s'il travaille en moyenne 300 jours par an? On comptera l'année de 52 semaines.

Solution: $\$0.75 \times 300 = \225 , ce qu'il gagne par année.

$\$2.90 \times 52 = \150.80 , ce qu'il dépense par année.

$\$225 - \$150.80 = \$74.20$, ce qu'il économise par année. $\$371 \div \$74.20 = 5$ ans. *Rép.*

6.—On nous demande de résoudre le problème suivant: "Deux villes A et B sont reliées par un chemin de fer de 126 milles. La tonne de charbon se paye \$4.50 dans la ville A et \$4.90 dans la ville B. Le transport du charbon coûte \$0.015 par tonne et par mille. En quel point de la ligne est-il indifférent de faire venir le charbon de la ville A ou de la ville B?"

Solution: Au centre de la ligne, c'est-à-dire à 63 milles d'A et B, les frais de transport de la ville A et de la ville B sont égaux, mais il y a une différence de $\$4.90 - \$4.50 = \$0.40$ entre le prix du charbon. Rapprochons-nous de B de 1 mille; nous nous trouvons maintenant à 62 milles de B et à 64 milles d'A.

La tonne de charbon venant d'A coûte $\$4.50 + (\$0.015 \times 64)$.

La tonne de charbon venant de B coûte $\$4.90 + (\$0.015 \times 62)$.

Le prix du charbon venant d'A se trouve augmenté de \$0.015.

Le prix du charbon venant de B se trouve diminué de \$0.015. La diminution totale dans les frais de transport pour 1 mille est de $\$0.015 + \$0.015 = \$0.03$.

Ainsi, en partant du centre, c'est-à-dire à 63 milles d'A et de B, à chaque mille qu'on se rapproche de B les frais diminuent de \$0.03. Il s'agit de trouver de combien de milles il faut se rapprocher pour diminuer les frais de \$0.40, $\$0.40 \div \$0.03 = 13\frac{1}{3}$ milles.

$63 + 13\frac{1}{3} = 76\frac{2}{3}$ milles. A $76\frac{2}{3}$ milles d'A.

$63 - 13\frac{1}{3} = 49\frac{2}{3}$ milles. A $49\frac{2}{3}$ milles de B.

Preuve: $\$4.90 + (\$0.015 \times 49\frac{2}{3}) = \$4.90 + \$0.745 = \5.645 , le coût total d'une tonne de charbon, venant de B, à un point situé à $49\frac{2}{3}$ milles de B.

$\$4.50 + (\$0.015 \times 76\frac{2}{3}) = \$4.50 + \$1.145 = \5.645 , le coût total d'une tonne de charbon, venant d'A, à un point situé à $49\frac{2}{3}$ milles de B ou à $76\frac{2}{3}$ milles d'A.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1.—Un ouvrier ferait un travail en 2 heures $\frac{1}{2}$, un autre en 3 heures $\frac{1}{4}$; quelle fraction de ce travail feront-ils en 39 minutes, s'ils travaillent ensemble?

Solution: Dans 2 heures et $\frac{1}{2}$ il y a 120 minutes + 40 minutes = 160 minutes.

Dans 3 heures $\frac{1}{4}$ il y a 180 minutes + 15 minutes = 195 minutes.

Dans 1 minute le premier fait $\frac{1}{160}$ de l'ouvrage.

Dans 1 minute le second fait $\frac{1}{195}$ de l'ouvrage.

$\frac{1}{160} + \frac{1}{195} = \frac{7}{2080}$ et $\frac{7}{2080} \times 39 = \frac{7}{50}$ de l'ouvrage, ce qu'il feront dans 1 minute.

2.—Un cultivateur a vendu les $\frac{2}{5}$ de sa récolte pour \$652. Combien aurait-il vendu les $\frac{3}{4}$? *Rép.*

Solution: $\frac{2}{5} = 652$.

$\frac{1}{5} = \frac{652}{2}$

$\frac{6}{5} = \frac{652}{5} \times 5 = \$326 \times 5 = \$1630$, valeur de toute la récolte.

$\frac{3}{4}$ de \$1630 = $\frac{3 \times 1630}{4} = \1222.50 . *Rép.*

3.—Un spéculateur a augmenté au bout d'un an sa fortune des $\frac{1}{4}$ de sa valeur, l'année suivante des $\frac{1}{5}$ de sa nouvelle valeur, enfin la troisième année des $\frac{1}{6}$ de sa nouvelle valeur. Cette fortune est alors de \$7140. On demande ce qu'elle était 3 ans auparavant.

Solution: la fortune primitive = $\frac{1}{4}$.

$\frac{1}{4} + \frac{1}{5} = \frac{1}{2}$ de la fortune primitive à la fin de la 1ère année.

$\frac{1}{2} + \frac{1}{6} = \frac{2}{3}$ de $\frac{1}{2} = \frac{1}{3}$ de la fortune primitive à la fin de la 2e année.

3 fois la fortune primitive + $\frac{2}{3}$ de 3 fois la fortune primitive = 3 fois la fortune primitive + $\frac{2}{3}$ fois la fortune primitive = 5 fois la fortune primitive à la fin de la 3e année.

5 fois la fortune primitive = \$7140.

1 fois la fortune primitive = \$7140 ÷ 5 = \$1428. *Rép.*

Autre solution: La fortune à la fin de la 3e année = la fortune à la fin de la 2e année + les $\frac{2}{3}$ de cette fortune = $\frac{8}{3}$ de la fortune à la fin de la 2e année.

$\frac{8}{3}$ de la fortune à la fin de la 2e année \$7140

$\frac{1}{3}$ de la fortune à la fin de la 2e année = $\frac{7140 \times 3}{8} = 2677.5$

$\frac{2}{3}$ de la fortune à la fin de la 2e année = $\frac{7140 \times 2}{8} \times 3 = \4284 .

La fortune à la fin de la 2e année = la fortune à la fin de la 1ère + $\frac{3}{4}$ de la fortune à la fin de la 1ère année = $\frac{7}{4}$ de la fortune à la fin de la 1ère.

$\frac{7}{4}$ de la fortune à la fin de la 1ère année = \$4284

$\frac{1}{4}$ de la fortune à la fin de la 1ère année = $\frac{4284}{7} = 612$

$\frac{3}{4}$ de la fortune à la fin de la 1ère année = $\frac{4284}{7} \times 3 = 612 \times 4 = \2448 .

La fortune à la fin de la 1ère année = la fortune primitive + les $\frac{3}{4}$ de la fortune primitive = les $\frac{7}{4}$ de la fortune primitive.

$\frac{7}{4}$ de la fortune primitive = \$2448

$\frac{1}{4}$ de la fortune primitive = $\frac{2448}{7} = 349.71$

$\frac{3}{4}$ de la fortune primitive = $\frac{2448}{7} \times 3 = 204 \times 7 = \1428 . *Rép.*

4.—Un ouvrier chargé de faire un travail en a fait d'abord les $\frac{2}{3}$, puis les $\frac{1}{3}$ du reste; un deuxième ouvrier termine l'ouvrage et reçoit \$2. Quelle était la valeur de tout l'ouvrage.

Solution: $\frac{2}{3} - \frac{1}{3} = \frac{1}{3}$, le reste.

Le 1er ouvrier ayant fait les $\frac{2}{3}$ du reste, le deuxième a fait les $\frac{1}{3}$ du reste.

Les $\frac{1}{3}$ du reste = les $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{3}$ = $\frac{1}{9}$, partie de l'ouvrage faite par le 2e ouvrier.

$\frac{1}{9}$ de l'ouvrage = \$2

$\frac{2}{9}$ de l'ouvrage = $\frac{2}{9} \times 2 = \frac{4}{9}$

$\frac{8}{9}$ de l'ouvrage = $\frac{4}{9} \times 9 = \$4$. *Rép.*

5.—Une balle élastique rebondit à une hauteur qui est les $\frac{2}{3}$ de celle d'où elle est tombée; après avoir rebondi 3 fois, elle s'élève à une hauteur de $\frac{1}{16}$ de verge. De quelle hauteur était tombée la première fois?

Solution:

$\frac{2}{3}$ de la hauteur d'où elle était tombée la 3e fois = $\frac{1}{16}$ de verge

$\frac{1}{3}$ de la hauteur d'où elle était tombée la 3e fois = $\frac{1}{16} \div 2 = \frac{1}{32}$

$\frac{2}{3}$ de la hauteur d'où elle était tombée la 2e fois = $\frac{1}{32} \times \frac{3}{2} = \frac{1}{64} \times 3 = \frac{3}{64}$ de verge.

$\frac{1}{3}$ de la hauteur d'où elle était tombée la 2e fois = $\frac{3}{64} \div 2 = \frac{3}{128}$ de verge.

$\frac{2}{3}$ de la hauteur d'où elle était tombée la 1ère fois = $\frac{3}{128} \times \frac{3}{2} = \frac{9}{256}$ de verge.

$\frac{1}{3}$ de la hauteur d'où elle était tombée la 1ère fois = $\frac{9}{256} \div 2 = \frac{9}{512}$ de verge.

$\frac{2}{3}$ de la hauteur d'où elle était tombée la 1ère fois = $\frac{9}{512} \times \frac{3}{2} = \frac{27}{1024}$ de verge.

$\frac{1}{3}$ de la hauteur d'où elle était tombée la 1ère fois = $\frac{27}{1024} \div 2 = \frac{27}{2048}$ de verge.

$\frac{2}{3}$ de la hauteur d'où elle était tombée la 1ère fois = $\frac{27}{2048} \times \frac{3}{2} = \frac{81}{4096}$ de verge =

48 $\frac{1}{2}$ verges. *Rép.*

Autre solution: Soit 1 verge la hauteur de laquelle elle est tombée la 1ère fois. Elle rebondit de $\frac{2}{3}$ de 1 = $\frac{2}{3}$ de verge.

La 2e fois elle tombe d'une hauteur de $\frac{2}{3}$ de verge.

La 2e fois elle rebondit $\frac{2}{3}$ de $\frac{2}{3}$ de verge = $\frac{4}{9}$ de verge.

La 3e fois elle tombe d'une hauteur de $\frac{4}{9}$ de verge.

La 3e fois elle rebondit de $\frac{2}{3}$ de $\frac{4}{9}$ de verge = $\frac{8}{27}$ de verge.

Pour rebondir $\frac{8}{27}$ de verge il a fallu tomber 1 verge la 1ère fois.

Pour rebondir $\frac{8}{27}$ de verge il a fallu tomber 1 verge la 1ère fois.

Donc il a fallu tomber d'autant de fois 1 verge qu'il y a de fois $\frac{8}{27}$ de verge dans $\frac{1}{16}$ de verge.

$\frac{1}{16} \div \frac{8}{27} = \frac{1}{16} \times \frac{27}{8} = \frac{27}{128} = 48 \frac{1}{2}$ verges. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, Etc.

1.—Une personne place les $\frac{3}{4}$ d'un capital à 4.75%, et le reste à 5.5%. Elle retire ainsi \$144.175 d'intérêt pour 73 jours. On demande le capital.

Solution: Soit \$4 le capital.

Alors $\frac{3}{4}$ de \$4 = \$3 à 4.75%.

Et $\frac{1}{4}$ de \$4 = \$1 à 5.5%.

$\$3 \times 0.0475 = 0.1425$.

$\$1 \times 0.055 = 0.055$

$\$0.1425 + \$0.055 = 0.1975$, l'intérêt, si le capital était de \$4 pour 1 an,

$(\$0.1975 \div 365) \times 73 = (0.1975 \times 73) \div 365 = \0.0395 , l'intérêt pour 73 jours, si le capital était de \$4.

Pour chaque \$0.0395 dans \$144.175 il y avait \$4 de capital.

$(\$144.175 \div \$0.0395) \times 4 = (\$144.175 \times 4) \div \$0.0395 = \$576.70 \div \$0.0395 = \$14600$, le capital. *Rép.*

2.—Dans la construction d'une maison les matériaux ont coûté les $\frac{2}{3}$ de la somme total et la main d'œuvre a coûté le reste. Si les matériaux avait coûté $16\frac{1}{3}\%$ de moins et la main d'œuvre $12\frac{1}{2}\%$ de plus, la maison aurait coûté \$630 de moins, combien la maison a-t-elle coûté?

Solution: Soit \$1 le prix de la maison, alors \$0.60 le prix des matériaux et \$0.40 le prix de la main d'œuvre.

$\$0.60 - 16\frac{1}{3}\%$ de \$0.60 = $\$0.60 - (\$0.60 \times 0.16\frac{1}{3}) = \$0.60 - \$0.10 = \0.50 .

$\$0.40 + 12\frac{1}{2}\%$ de \$0.40 = $\$0.40 + (\$0.40 \times 0.12\frac{1}{2}) = \$0.40 + \$0.05 = \0.45 .

$\$0.50 + \$0.45 = \$0.95$, le coût de la maison dans le 2e cas.

\$1. - \$0.95 = \$0.05, la diminution dans le 2e cas si la maison avait coûté \$1 dans le 1er cas.

La maison a coûté autant de fois \$1 qu'il y a de fois \$0.05 dans \$630.

$\$630 \div 0.05 = \12600 . *Rép.*

3.—Un agent vend une consignation de coton à 4% de commission et place le produit dans des immeubles à 3% de commission. Pour quelle somme a-t-il vendu le coton et quelle somme a-t-il placée dans les immeubles si sa commission total est de \$560?

Solution: Soit \$1 la somme reçue pour le coton. Alors \$0.04, la commission pour la vente du coton.

\$1 - \$0.04 = \$0.96, ce qui reste après déduction de la commission pour la vente du coton.

$\$0.96 \div 1.03 = \$0.93\frac{1}{10}\frac{2}{5}$ somme dépensée pour les immeubles.

\$1 - $\$0.93\frac{1}{10}\frac{2}{5}$ = $\$0.06\frac{1}{10}\frac{3}{5}$, la commission totale d'après la supposition.

Le coton a coûté autant de fois \$1 qu'il y a de fois $\$0.06\frac{1}{10}\frac{3}{5}$ dans \$560.

$\$560 \div 0.06\frac{1}{10}\frac{3}{5} = \8240 , ce qu'a rapporté la vente du coton. *Rép.*

$\$8240 - \$560 = \$7680$, somme payée pour les immeubles. *Rép.*

ALGÈBRE

1.—Deux capitaux valant ensemble \$36000 rapportent annuellement, aux taux de 3% et de 4%, un intérêt total de \$1230. Quels sont ces deux capitaux?

Soit $100x$ le capital placé à 4%.

Alors \$36000 - $100x$ le capital placé à 3%.

$(100x \times 0.04) + (36000 - 100x) 0.03 = \1230 .

$4x + \$1080 - 3x = 1230$.

$x = 1230 - 1080 = 150$.

$100x = 150 \times 100 = \15000 , somme à 4%. *Rép.*

$36000 - 100x = 36000 - 15000 = \21000 , somme à 3%. *Rép.*

Autre solution: Soient $100x$ la somme à 4% et $100y$ la somme à 3%.

$$100x + 100y = 36000. \dots\dots\dots (1)$$

$$4x + 3y = 1230. \dots\dots\dots (2)$$

$$\text{Divisant (1) par 25 on a: } 4x + 4y = 1440. \dots\dots\dots (3)$$

$$\text{Soustrayant (2) de (3) on a: } y = 210. \dots\dots\dots (4)$$

$$100y = 210 \times 100 = \$21000 \text{ à } 3\%. \text{ Rép.}$$

$$\text{Substituant } \$630, \text{ la valeur de } 3y \text{ à } 3y \text{ dans (2) on a: } 4x + 630 = 1230. \dots\dots (2)$$

$$4x = 1230 - 630 = 600. \dots\dots\dots (5)$$

$$x = \frac{600}{4} = 150. \dots\dots\dots (6)$$

$$100x = 150 \times 100 = \$15000, \text{ à } 4\%. \text{ Rép.}$$

2.—Un nombre est inférieur à un autre nombre de 2 et excède un troisième nombre de 1. Quel est ce nombre s'il excède de 637 la différence entre la moitié du plus petit et le tiers du plus grand?

Solution: Soit x le nombre.

Alors $x + 2$, le plus grand nombre.

Et $x - 1$, le plus petit nombre.

$$x - \left(\frac{x-1}{2} - \frac{x+2}{3}\right) = 637.$$

Multipliant par 6 on a:

$$6x - 3x + 3 + 2x + 4 = 3822.$$

$$5x + 7 = 3822.$$

$$5x = 3822 - 7 = 3815.$$

$$x = \frac{3815}{5} = 763.$$

3.—L'âge de B est trois fois celui de C; il y a 2 ans l'âge de B était 5 fois l'âge que C avait il y a 4 ans. Quel est l'âge d'A?—Quel est l'âge de C?

Solution: Soit x l'âge de C.

Alors $3x$ l'âge de B.

$x - 4$, l'âge de C il y a 4 ans.

$$3x - 2 = 5(x - 4) = 5x - 20.$$

$$\text{Transposant on a: } 3x - 5x = -20 + 2 = -18$$

$$-2x = -18.$$

Multipliant par moins un on a:

$$2x = 18$$

$$x = 18 \div 2 = 9, \text{ l'âge de C. Rép.}$$

$$3x = 1 \frac{1}{3} \times 9 = 27, \text{ l'âge de B. Rép.}$$

4.—La différence entre les termes d'une fraction dont le numérateur est plus grand que le dénominateur est 2; si on ajoute 11 au numérateur la fraction sera égale à 2. Quelle est la fraction?

Solution: Soit x le dénominateur.

Alors $x + 2$ le numérateur.

Et $\frac{x+2}{x}$ la fraction.

$$\frac{x+2}{x} + 11 = 2.$$

Multipliant l'équation par x on a:

$$x + 2 + 11 = 2x.$$

$$\text{Rassemblant et transposant on a: } x - 2x = -13.$$

$$-x = -13.$$

$$x = 13$$

$$\frac{x+2}{x} = 1 \frac{2}{13} = 1 \frac{2}{13}. \text{ Rép.}$$

5.—Deux sommes égales sont placées dans des obligations du gouvernement. Le 1er placement est à 80 dans les 3%, le 2e est à 90 dans les 4%. Le revenu du 2e placement est supérieur de \$20 au revenu du premier. Trouvez la valeur nominale des obligations dans chaque cas.

Solution: Soit x la somme placée dans les 3%.

Alors x la somme placée dans les 4%.

$$\frac{4x}{6} - \frac{3x}{6} = \$20.$$

Multipliant par 720 on a: $32x - 27x = \$14400$

$$32x - 27x = \$14400.$$

$$5x = \$14400.$$

$$x = 14400 \div 5$$

$= 2880$, la somme placée dans chaque cas. *Rép.*

$$\$2880 \div 0.90 = \$3200, \text{ valeur nominale des } 4\%. \text{ } \textit{Rép.}$$

$$\$2880 \div 0.80 = 3600, \text{ valeur nominale des } 3\%. \text{ } \textit{Rép.}$$

6.—La somme de deux nombres est 12, et leur produit ajouté à la différence de leurs carrés donne pour somme 80. Quels sont les nombres?

Soit x le plus petit des deux nombres.

Et $12 - x$ le plus grand.

$(12 - x)x = 12x - x^2$ leur produit.

$(12 - x)^2 - x^2 = 144 - 24x + x^2 - x^2 = 144 - 24x$, la différence de leurs carrés.

$$12x - x^2 + 144 - 24x = 80.$$

$$-x^2 - 12x = 80 - 144 = -64.$$

Multipliant par moins un on a: $x^2 + 12x = 64$.

Complétant le carré on a: $x^2 + 12x + 6^2 = 64 + 36 = 100$.

Extrayant la racine on a: $x + 6 = 10$ ou -10 .

$$x = 10 - 6 = 4. \text{ } \textit{Rép.}$$

$$x' = -10 - 6 = -16.$$

$$12 - x = 12 - 4 = 8. \text{ } \textit{Rép.}$$

DOCUMENTS OFFICIELS

Bureau central des Examineurs catholiques

AVIS TRÈS IMPORTANT

Les maisons d'éducation qui préparent les candidats aux divers brevets de capacité pour l'enseignement sont priées de prendre note que, dès l'année prochaine, le programme d'examen du Bureau central des examinateurs catholiques sera celui des Écoles normales, tel qu'il se trouve aux pages 144 à 162 des "Règlements refondus du Comité catholique", édition de 1906, et tel qu'il se trouvera dans les nouveaux "Règlements du Comité catholique", aux pages 171 à 189.

Ces nouveaux règlements seront distribués à toutes les écoles de la Province vers le commencement du mois de juillet prochain.

En vertu de ces nouveaux règlements, l'examen pour l'obtention de chaque diplôme portera sur les mêmes matières que par le passé, telles qu'elles se trouvent au programme des Écoles normales, et, en plus:

1.—Pour le diplôme élémentaire, sur l'histoire des États-Unis;

2.—Pour le diplôme d'école modèle, sur l'histoire de l'Église, le toisé des solides, l'algèbre élémentaire et la cosmographie;

3.—Pour le diplôme académique, sur la philosophie, la géométrie plane et la trigonométrie, ces deux dernières matières, pour les hommes seulement. La connaissance de la langue latine ne sera pas exigée; on devra cependant subir l'examen sur la lecture latine, comme par le passé.

Comme on peut le constater, les changements apportés aux programmes actuels ne sont pas aussi considérables que quelques personnes sont portées à le croire.

Les aspirants et les aspirantes pourront subir l'examen en français seulement ou en anglais seulement, ou dans ces deux langues, suivant qu'ils en feront la demande dans leurs lettres requérant leur admission à l'examen, conformément à l'article 141 des règlements actuels, lequel n'a pas été modifié.

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

Département de l'Instruction publique

Québec, 15 avril, 1915.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

DE LA CORPORATION SCOLAIRE,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus six exemplaires d'un fascicule contenant tous les amendements faits à la loi de l'Instruction publique depuis la publication du dernier code scolaire. Vous garderez un exemplaire pour vous-même et vous en remettrez un à chacun des membres de votre commission scolaire. Une mention de ces amendements devrait être faite en marge de vos codes, en regard de chacun des articles amendés, de façon que, lorsque vous aurez à consulter le texte de la loi, vous ne puissiez ignorer ces amendements.

J'attire spécialement votre attention sur les amendements concernant les emprunts. Ces amendements sont en vigueur depuis le 5 mars dernier, et je ne puis recommander au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser aucun emprunt, à moins que la résolution en vertu de laquelle il a été décidé n'ait été adoptée conformément à l'article 2728a et que par cette même résolution il ne soit imposé une cotisation annuelle suffisante pour payer l'intérêt de chaque année et un fonds d'amortissement d'au moins un pour cent, conformément à l'article 2728 (B).

Cette résolution doit être publiée conformément à l'article 2787, et n'entre en vigueur que trente jours après sa publication, s'il n'en est pas appelé devant les tribunaux. Elle devra m'être soumise après son entrée en vigueur, accompagnée d'un certificat de publication et d'une déclaration du secrétaire-trésorier attestant qu'aucun avis d'appel n'a été signifié dans le délai de trente jours à la corporation scolaire.

Une copie de l'avis donné conformément à l'article 2728 (A) devra aussi m'être transmise, revêtue du certificat de publication.

La résolution doit indiquer bien clairement toutes les conditions de l'emprunt et, s'il s'agit d'une émission d'obligations, tous les détails exigés par l'article 2728.

Vous remarquerez que l'article 2749 est abrogé. En conséquence, les commissaires ou les syndics d'écoles n'ont plus d'autorisation à demander lorsqu'il s'agit d'imposer une cotisation spéciale pour la construction d'une maison d'école et l'achat d'un emplacement. Cependant toute résolution décidant l'imposition d'une cotisation spéciale pour ces fins doit être publiée conformément à l'article 2787 et les contribuables peuvent en appeler, dans les trente jours suivant telle publication, en vertu des articles 2750 et 2981.

Lorsque les commissaires d'écoles ont résolu d'acheter un emplacement, de construire une maison, etc., qu'ils n'ont pas en mains les fonds nécessaires et prévoient qu'ils devront contracter un emprunt, ils ne doivent signer aucun contrat ni commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation d'emprunter.

J'attire aussi votre attention sur les articles 2668a et suivants, se rapportant aux élections des commissaires et des syndics d'écoles par scrutin secret dans certaines municipalités.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRÈRE,

Surintendant.

Département de l'Instruction publique

Québec, le 1er mai, 1915.

Messieurs les Secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'article 2823 de la loi de l'Instruction publique, qui se lit comme suit:

"Le secrétaire-trésorier doit tenir un répertoire dans lequel sont indiqués sommairement "et par ordre de date tous les rapports, actes de répartitions, rôles d'évaluation, rôles de perception, jugements, états, avis, lettres, cartes, plans, et autres documents qu'il a faits ou qui lui sont remis pendant l'exercice de sa charge."

Je m'aperçois, par certaines demandes qui me sont faites, que plusieurs secrétaires-trésoriers ne se rendent pas compte de l'importance qu'il y a à tenir ce répertoire, qui doit renfermer en quelque sorte l'histoire de la municipalité scolaire depuis sa formation.

Je vous prie de vouloir bien y apporter une attention toute spéciale et de pas négliger d'y inscrire à date fixe, l'érection de la municipalité avec ses limites, les diverses modifications qui peuvent se produire; les emprunts, etc., en un mot tout ce qui peut intéresser, d'une manière officielle, la municipalité.

Lorsque vous remettez vos livres et documents à un successeur, vous devez lui recommander de continuer les entrées dans ce répertoire, qui est indispensable pour se renseigner, à un moment donné, sur les différents changements et, par ce fait, éviter des erreurs regrettables.

Vous devez conserver cette circulaire dans les archives de votre municipalité scolaire.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRUIÈRE,

Surintendant.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE MAI 1915

SÉANCE DU 11 MAI 1915.

PRÉSENTS: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa; Messieurs les évêques de Valleyfield, de Chicoutimi, de St-Hyacinthe, de Joliette; Mgr Blanche, vicaire apostolique du Golfe St-Laurent; Mgr Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue; Mgr H. Têtu, représentant Son Eminence le Cardinal Bégin; M. le chanoine L. Lyndsay, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; Mgr F.-X. Ross, représentant Mgr l'évêque de Rimouski; M. l'abbé P.-J.-A. Lefebvre, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke; Mgr Ubald Marchand, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières; Mgr J.-E. Bourret, représentant Mgr l'évêque de Nicolet; M. l'abbé Gregory McLellan, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; M. l'abbé V.-A. Huard, représentant Mgr l'évêque de Mont-Laurier; l'honorable Ths Chapais, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Cyrille Delâge, l'honorable Hector Champagne, M.

Jules-Ed. Prévost, M. John Ahern, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Son Eminence le Cardinal Bégin, de Mgr l'évêque de Pembroke, de Mgr l'évêque de Rimouski, de Mgr l'évêque de Sherbrooke, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Nicolet, de Mgr l'évêque de Charlottetown et de Mgr l'évêque de Mont-Laurier, déléguant respectivement Mgr H. Têtu, M. le chanoine L. Lindsay, Mgr F.-X. Ross, M. l'abbé P.-J.-A. Lefebvre, Mgr Ubald Marchand, Mgr J.-E. Bourret, M. l'abbé Gregory McLellan et M. l'abbé V.-A. Huard, pour les représenter à la présente réunion de ce comité.

Il est aussi donné lecture d'une lettre de l'honorable juge Paul Martineau protestant contre le fait que le comité se réunit le 10 de mai lorsque la date régulière de réunion devrait être le 11 de ce mois.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Il est résolu, sur proposition de Mgr Ubald Marchand, appuyé par Mgr F.-X. Ross, d'inscrire au procès-verbal la résolution suivante: "Le Comité exprime le profond regret que "lui a causé le décès de Mgr H. Baril, principal de l'École normale des filles de Trois-Rivières. "Le clergé a perdu dans Mgr Baril un théologien remarquable et un prêtre d'une grande "piété, et le personnel enseignant, un éducateur distingué et d'un dévouement inlassable à la "cause de l'éducation."

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport qui suit:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES OUVRAGES CLASSIQUES

Séance du 10 mai 1915.

PRÉSENTS: Mgr Emard, président, l'honorable Dr Guerin, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois, M. le Surintendant et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les livres suivants qui lui ont été soumis:

- 1.—"Leçons de Psychologie", par l'abbé A. Robert.—Recommandées pour le cours académique des Écoles normales et pour les candidats au brevet d'académie du Bureau d'examineurs.
- 2.—"Mes premières leçons de langue française", par les Frères du Sacré-Cœur.—Recommandées.
- 3.—"Mes premières leçons de rédaction", par les mêmes.—Recommandées.
- 4.—"Mes premières leçons d'arithmétique", par les mêmes.—Recommandées.

(Signé) † JOSEPH-MÉDARD,

Evêque de Valleyfield,

Président.

Ce rapport est approuvé.

Le Comité prend en considération le rapport suivant du sous-comité chargé de la rédaction d'un programme d'enseignement pour les écoles maternelles.

"Votre sous-comité, nommé à la séance du 3 février 1915, a l'honneur de vous faire rapport qu'il s'est réuni à l'archevêché de Montréal, le 19 mars dernier, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Montréal.

Étaient aussi présents: L'honorable M. de LaBruère, surintendant, le révérend Père G. Daly, l'honorable Dr Guerin, M. C.-J. Magnan, M. J.-N. Perrault et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Après étude et discussion, votre sous-comité a résolu de soumettre à votre considération le projet de règlement qui suit:

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉCOLES MATERNELLES

NOTIONS PÉDAGOGIQUES

L'école maternelle est un établissement d'éducation dont l'objet est de préparer l'enfant à recevoir avec fruit l'instruction primaire. Elle n'est pas une école au sens ordinaire du mot; car son caractère diffère de celui de l'école primaire.

L'école maternelle forme le passage de la famille à l'école, en même temps qu'elle initie l'enfant au travail et à la régularité de l'école. Elle supplée aux soins et aux enseignements que chaque enfant devrait recevoir de la présence, de l'exemple et des paroles de sa mère.

Les personnes qui dirigent une école maternelle n'ont pas mission de faire devancer aux enfants confiés à leurs soins l'âge de l'instruction intellectuelle, en leur faisant apprendre la lecture, l'écriture ou le calcul; elles sont surtout, et avant tout, les gardiennes des enfants sous le rapport moral et physique et leurs premières directrices sous le rapport du cœur et de la volonté.

Cette école du premier âge est donc un établissement où les enfants des deux sexes viennent recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame. Ces enfants sont élevés ensemble, s'amuse à eux mêmes jeux, reçoivent la même formation et apprennent à organiser harmonieusement leur vie.

Ces écoles posséderont, pour l'avantage de leurs élèves âgés de 5 et 6 ans, une classe dite "classe enfantine" qui servira de transition entre celle-ci et l'école primaire.

La durée du cours de cette classe enfantine sera d'une année, et, en y continuant l'enseignement de l'école maternelle, on donnera aux enfants un aperçu sommaire des matières de classe qui font partie de la première année du programme d'études du cours primaire.

LEUR ORGANISATION

Les écoles maternelles sont établies par les commissions scolaires. Elles ont pour directrice une institutrice, religieuse ou laïque, et des adjointes qui ont des aptitudes à cette fin ou une préparation spéciale.

Elles sont soumises aux règlements établis par le comité catholique du conseil de l'instruction publique et à la surveillance de l'inspecteur d'écoles primaires du district.

Les enfants sont admis dans ces institutions depuis l'âge de trois ans jusqu'à celui de six ans révolus.

ÉCOLES NORMALES

Les écoles normales de filles ont, entre autres fonctions spécifiées par la loi et les règlements, la mission de préparer les élèves-maîtresses à la direction des écoles maternelles, de décerner des brevets de capacité aux institutrices qui se seront familiarisées avec les méthodes et procédés de ces institutions et auront subi avec succès un examen de compétence.

Partout où est jugé nécessaire, une école maternelle d'application sera mise, par l'autorité compétente, à la disposition des écoles normales.

Jusqu'à ce que les écoles normales soient en mesure d'accorder des brevets pour écoles maternelles, les personnes qui jusqu'à ce jour ont été employées, depuis deux ans, comme directrices ou adjointes dans ces dernières écoles seront reconnues comme institutrices d'écoles maternelles si, lorsqu'elles sont laïques, elles possèdent au moins un diplôme d'école primaire du degré élémentaire. Si elles sont religieuses, un certificat de la supérieure de la congrégation mentionnant qu'elles ont été exercées à la direction de l'école maternelle et possédant les aptitudes voulues, aura l'équivalence d'un diplôme.

L'INSTALLATION MATÉRIELLE

L'école maternelle comprend:

1. Un vestibule d'entrée, chauffé en hiver, avec salle d'attente pour les parents;
2. Une ou plusieurs salles d'exercice, suivant le nombre d'élèves;

3. Une salle à manger avec cuisine attenante pour préparer ou réchauffer les aliments des enfants;

4. Une cour de récréation, avec un jardinet;

5. Des privés et urinoirs;

6. Une ou des galeries couvertes;

7. Un logement pour la directrice et, s'il y a lieu, un logement pour une ou plusieurs adjointes.

Ces dispositions n'ont aucun caractère impératif.

LE MOBILIER

Le mobilier des salles comprend:

1. Des tables basses et des sièges proportionnés à la taille des élèves;

2. Une ou plusieurs salles avec gradins;

3. Des tableaux noirs;

4. Des lavabos avec serviettes;

5. De petits canapés à l'usage des enfants, avec oreillers et couvertures;

6. Un piano.

MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT

Le matériel d'enseignement comprend:

1. *A l'intérieur.*—Des lettres mobiles, un boulier-compteur, des cartes du Canada et de la province de Québec, des collections d'images ou de tableaux, une collection de jouets, par exemple: animaux en bois ou en caoutchouc, soldats de plomb ou de bois, poupées et chiffons, cubes, lattes, batonnets, planchettes, etc.;

2. *A l'extérieur.*—Pour la cour de récréation: des seaux, pelles, brouettes, chariots, balles, cerceaux, etc., du sable pour les exercices géographiques et des constructions.

LE SECTIONNEMENT DES ENFANTS

Le sectionnement des enfants à l'école se fait d'après leur âge et leur développement physique. Quand les maîtresses seront au nombre de deux, la division en enfants âgés de 3 à 5 ans et en enfants au-dessus de cet âge s'imposera.

Quelle que soit la répartition qui s'impose, la directrice devra se garder comme d'une faute grave de négliger la section des tout petits.

HEURES DE CLASSE

Les commissions scolaires détermineront par règlement, après consultation et entente avec les directrices des écoles, l'heure d'entrée et de sortie, les jours de congé et de vacances, les conditions d'admission, de santé et de propreté des enfants, l'entretien des salles, le repas du midi et autres détails.

RÉCOMPENSES ET PUNITIONS

Les récompenses sont les bons points qui, à la fin du mois, sont échangés contre des jouets et des images.

Il n'y a pas de punitions proprement dites à l'école maternelle. Les seules employées sont la privation, pour un temps court, du travail et des jeux en commun, le retrait des bons points.

L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION

L'enseignement dans les écoles maternelles comprend:

1. Les premières notions d'éducation religieuse et morale;

2. Les jeux gymnastiques, les mouvements gradués et accompagnés de chant, etc.;

3. Les exercices de pensée, de langage et de réceptions;

4. Le dessin d'après nature;

5. Les travaux manuels qui ont pour objet de faire l'éducation de l'œil et des doigts; le pliage sous toutes les formes, le tressage de bandes de papier, le tissage avec couleurs et nuances;

6. Les chants scolaires nombreux et variés, simples de mélodie, appris par l'audition;

7. Les causeries sur les connaissances usuelles, par exemple: les aliments, les vêtements, les habitations, les animaux domestiques, les choses de l'agriculture, les successions des saisons, les actes héroïques empruntés à l'histoire du pays, les anecdotes curieuses et amusantes, l'étude d'une plante, d'une fleur, etc.

Les maîtresses doivent inculquer à leurs élèves de bonnes habitudes; d'abord l'habitude de l'ordre: le panier déposé, les vêtements suspendus à la place assignée; habitude de propreté: les mains, le visage, les cheveux, la robe, le tablier, les souliers, les caoutchoucs.

Pour orienter les jeunes esprits vers le bien, le beau et le bon, les institutrices ont soin, par des récits propres à intéresser, à émouvoir, de leur inspirer, à l'occasion, une pensée utile, un sentiment de pitié, la bonté, l'horreur du mensonge, etc.

RÉTRIBUTION MENSUELLE

Après entente avec les directrices de l'école, la commission scolaire pourra fixer la rétribution mensuelle que les élèves auront à payer.

RÈGLEMENTS

Les écoles maternelles sont soumises aux règlements que pourra faire à leur sujet le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et à ceux déjà existants, en autant qu'ils sont compatibles avec le caractère particulier de ces institutions.

Il est proposé par l'honorable Dr Guerin, secondé par Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, que le rapport concernant les écoles maternelles soit adopté.

Mgr l'évêque de Valleyfield, appuyé par Mgr le Vicaire apostolique du Témiscamingue, propose en amendement que la prise en considération de ce rapport soit remise à la session du mois de septembre prochain.

L'amendement étant mis aux voix est perdu sur division, et la motion principale est adoptée également sur division.

M. le président soumet ensuite à l'étude la question du nouveau diplôme dit: "Licence en pédagogie", et il est unanimement résolu, sur proposition de M. John Ahern, appuyé par Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, que cette question soit rayée de l'ordre du jour.

La résolution suivante est adoptée, sur proposition de M. Jules-Ed Prévost:

"Ce comité demande au gouvernement de compléter la loi de l'Instruction publique de manière à donner clairement aux commissions scolaires le droit de défrayer les frais occasionnés par des cours de vacances aux institutrices que les commissaires ou syndics d'écoles voudront organiser, de concert avec l'inspecteur du district."

Il est proposé par Mgr Ubald Marchand, appuyé par Mgr l'évêque de Chicoutimi, que M. l'abbé Auguste Lelaidier, ancien professeur de philosophie, d'histoire et de mathématiques, soit proposé au gouvernement pour remplacer Mgr H. Baril, comme principal de l'École normale des Trois-Rivières.—Adopté.

Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par M. l'abbé Desrosiers, propose: que le gouvernement soit respectueusement prié de nommer M. Théophile Tourillon, actuellement chargé de quelques cours à l'École normale Jacques-Cartier, professeur ordinaire de la dite école, avec le salaire initial de douze cents piastres.—Adopté.

Mgr l'évêque de Chicoutimi, donne l'avis de motion qui suit:

"Que pour éviter aux membres de ce Conseil des voyages trop multipliés sans nécessité, il soit résolu que régulièrement il n'y ait que deux sessions comme ci-devant, l'une à l'automne,

l'autre au printemps; que cependant il soit loisible à Monsieur le Surintendant de convoquer une session extraordinaire quand il la jugera utile ou nécessaire."

M. le Surintendant ayant informé le comité que la nouvelle édition des règlements scolaires est presque complètement imprimée, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

"Ce comité, informé de la part prise par quelques personnes à la refonte des règlements du Comité catholique de l'Instruction publique, et à la rédaction des règlements des écoles maternelles, décide que, sur les six mille dollars accordés par le gouvernement pour la publication des règlements ci-dessus, une somme de sept cent cinquante dollars soit prise par le Surintendant pour rémunérer ceux qui ont collaboré aux dits travaux."

Après avoir pris communication d'une lettre de M. l'abbé Camille Roy, président du comité permanent de l'enseignement secondaire concernant la préparation de cartes murales qui faciliteraient l'enseignement des sciences naturelles, de l'histoire et de la géographie du Canada, non seulement dans les collèges classiques, mais aussi dans les écoles primaires, académiques, commerciales et techniques, le Comité recommande ce projet à la bienveillante considération du gouvernement et le prie de prendre les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution.

Et la séance est ajournée au quatrième mercredi de septembre prochain.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Dans nos écoles normales

NICOLET

A la séance pédagogique du 11 mars dernier, quatre élèves-institutrices ont discuté le sujet suivant: "Ce qui importe le plus à une institutrice pour réussir dans l'enseignement: le *savoir*, la *dignité*, la *méthode* et le *dévouement*?"

Ces sujets d'ordre très pratique ont été successivement exposés par Mlles Annette Cauchon, J.-Anna Parenteau, Rachel Beauchemin, M.-Lse Després. Ces demoiselles ont développé respectivement leur thèse avec beaucoup de talent. Comme l'espace nous manque pour faire une analyse suffisante, nous préférons remettre la publication intégrale de ces intéressants documents à septembre prochain.

VALLEYFIELD

A la séance du Cercle pédagogique tenue le 12 mars dernier, on a étudié ce sujet: "L'enseignement du catéchisme doit s'adapter aux matières qu'il traite". En septembre prochain, nous publierons un résumé des travaux lus à cette séance.

TROIS-RIVIÈRES

Le 6 avril dernier, les élèves-institutrices de l'École normale ont donné une jolie séance à l'occasion de la visite de l'Inspecteur général. On y a joué une pièce intitulée: *La meilleure part*, où deux institutrices tiennent les premiers rôles. La scène se passe au premier et au troisième acte, à Saint-Hilarion, comté de Champlain, et au second à Manchester, E.-U. C'est une scène de mœurs canadienne finement observée et représentée avec un naturel et une délicatesse qui font de la pièce un petit chef-d'œuvre. L'auteur, qui signe Claude Dupont par modestie et en dépit de son caractère de religieuse, a déjà à son actif littéraire une autre superbe pièce "Un petit fils de Pierre Gagnon" et un précieux volume "Un lys du parterre de Sainte Ursule".

La "Meilleure part" est sous presse: nous souhaitons qu'elle soit représentée dans les couvents et les écoles pour le plus grand bien de nos jeunes Canadiennes françaises.

Association des Institutrices Catholiques de Québec

SÉANCE DU 5 AVRIL 1915

PRÉSENTS: le Révérend Père A. Valiquette, O.M.I., chapelain; Mlle A. Dionne, Lorette, présidente; institutrices: Mlle M. Turcot et P. Turcot, de Lévis, Mlle M. Dussault et C. Pagé, les Écureuils; Mlles O. Rousseau, Ancienne Lorette, R. Parent et L. Parent, Beauport, Giffard; A. Martineau, St-David et M.-Lsc. Pepin, de Québec.

Il fut proposé à cette séance par Mlle M.-L. Pépin, secondée par Mlle A. Martineau et résolu que de sincères condoléances soient offertes à M. L.-A. Guay, inspecteur d'écoles, à l'occasion de la mort de sa fille adoptive, Madame U. Thibault, décédée depuis la dernière réunion du Conseil de l'Association.

▲ cette réunion on exprima aussi le désir qu'une retraite fermée fût prêchée durant les vacances.

Celles qui désirent suivre cette retraite sont priées d'envoyer leur nom et leur adresse à la secrétaire, 142 rue des Stigmates, Québec.

Elles seront bien récompensées du sacrifice pécuniaire qu'elles feront, pour la pension de ces jours, par le bonheur qu'elles goûteront au cours de la retraite.

En août prochain, M. l'inspecteur P.-A. Roy, célébrera ses noces d'or. Les membres de l'Association doivent beaucoup de reconnaissance à ce bon M. Roy.

Il fut proposé par Mlle M. Dussault, secondée par Mlle C. Pagé, et résolu que de sincères félicitations soient écrites à M. et Mme Roy, à l'occasion de leur jubilé et qu'un tribut de grâces leur soit offert de la part du Conseil de l'Association.

La retraite fermée des institutrices, organisée par l'Association de Québec, aura lieu au Couvent de Sillery, du 6 au 9 juillet; elle sera prêchée par un Révérend Père Franciscain. Les institutrices qui désirent suivre cette retraite sont priées d'envoyer leur adhésion à la Secrétaire, Mlle M.-L. Pepin, 142, rue des Stigmates.

La pension sera de \$3.50 du lundi soir avant le souper, jusqu'au vendredi matin, après le déjeuner.

Les institutrices peuvent se faire accompagner de leurs amies, désireuses de faire cette retraite. Le tramway électrique conduit au couvent de Sillery.

M.-LSC PEPIN,
Secrétaire.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à la petite école

Nous présentons comme exercice de chant un sujet bien simple, et assez facile d'exécution, s'il est bien compris. C'est comme une rêverie au bord d'un beau lac. Celui qui chante doit s'imaginer qu'il voit un bateau voguant à la voile pour gagner le large; cette vue lui suggère plusieurs pensées charmantes qu'il exprime en parlant au bateau. Pour être capable de rendre le chant avec l'expression convenable, il faut que le sens soit bien compris; de là, la nécessité de bien analyser les trois stances, afin d'éprouver les sentiments que l'on devra exprimer en chantant. Les mots, dans ce morceau, expriment clairement les pensées et font naître les images tout naturellement. Il suffit de penser à ce que l'on dit, s'imaginant voir le bateau et lui parler, pour se mettre en bonne disposition de chanter avec goût.

La mélodie est facile, quoique le rythme en soit brisé comme celui de la poésie au troisième et au sixième vers de chaque stance. Le mesure à 6-8 (six-huitième de ronde) se compose de deux

temps ayant chacun une noire et une croche ou la valeur de trois croches; elle donne une cadence qui berce la rêverie. La mesure à 3-8 qui arrive au 3e et au 6e vers brise un peu la cadence; elle produit l'effet d'une mesure à 6-8 qu'on interromperait au milieu pour en commencer une autre immédiatement. On comprendra facilement l'effet en battant cette mesure comme le premier temps d'une mesure à 6-8 et en la faisant suivre immédiatement du premier temps de la mesure suivante qui reprend à 6-8. Cela produit deux temps forts de suite. Le chanteur devra rendre le mouvement du bateau que berce la houle, par l'expression de son chant, laquelle expression viendra d'elle-même si l'on se pénètre bien du sujet.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

Brise de Gervé Alin *Le bateau sur le lac.* Mélodie de H. Nansot

Andantino

1. Ba teau joli sur le lac bleu qui glisse en incli -
nant un peu Ta coque si frêle, Tu vas léger comme
un oiseau qui tremperait parfois dans l'eau le bout de son aile!...

— 2 —

— 3 —

La brise, autour du mât poli,
Creuse et dessine sans un pli
Ta voile légère;
Et devant toi, tu vas brochant
Un ourlet de mousse tout blanc
Dans l'eau toute claire!

Bateau joli, où t'en vas-tu ?
Tu sembles un oiseau perdu
Dont on suit la trace
Et qui s'est envolé si loin
Qu'il n'est plus... maintenant... qu'un
Perdu dans l'espace! (point,..)

La guerre

9 mai.—Depuis un mois, ça va lentement. Depuis une quinzaine de jours les Allemands redoublent d'efforts et de barbarie. Grâce à des gaz asphyxiants, ils ont remporté quelques succès sur les Anglais, près d'Ypres. D'autres part, les Russes ont aussi subi un échec dans les Carpathes. Et vendredi, le 7 mai, le Lusitania, l'un des plus grands paquebots de la ligne Cunard, portant deux mille passagers, a été torpillé à 13 milles des côtes d'Irlande par des sous-marins allemands. Nous parlons plus loin de ce désastre causé par la barbarie des Allemands.

L'Italie est encore neutre, de quel côté penchera-t-elle ? Voilà la question angoissante qui se pose. L'avenir est donc incertain. Seul Dieu peut sauver l'Europe et la civilisation chrétienne

en permettant aux alliés de refouler les Teutons de l'autre côté du Rhin et de rendre la malheureuse Belgique à la liberté.

Souhaitons que la France et l'Angleterre se rapprochent de plus en plus de Dieu, afin de mériter la victoire que tous leurs fils désirent si ardemment.

12 mai.—Une dépêche de Londres du "7" annonce que le paquebot "Lusitania" de la ligne Cunard, parti de New-York le samedi précédent, a été coulé par des torpilleurs allemands, près des côtes de l'Irlande, avec plus de 2,000 personnes à son bord. Treize cents personnes ont été entraînées dans l'océan avec l'énorme vapeur. Une vingtaine de Canadiens sont au nombre des victimes. C'est un acte de barbarie qui a soulevé contre l'Allemagne un cri de réprobation universelle. Comme plusieurs Américains étaient à bord du Lusitania, les États-Unis ont protesté énergiquement auprès du gouvernement allemand. On attend avec anxiété la réponse de l'Allemagne.

17 mai.—Depuis une semaine, les Français ont remporté d'importantes victoires au nord d'Arras et à Carency. La valeur de l'armée française s'affirme chaque jour. Les Russes se préparent à reprendre l'offensive. On signale aussi un succès considérable des Anglais au nord-ouest de la Bassée. Dans les Dardanelles, les alliés progressent et l'on prévoit la chute de Constantinople, d'ici à quelques semaines.

18 mai.—Le cardinal Gasparri, secrétaire d'État du Vatican, vient d'adresser au cardinal Amette, archevêque de Paris, une lettre contenant un présent de \$8,000. C'est le Pape qui est le donateur de cette somme, destinée à soulager les réfugiés, venus de la partie du territoire français actuellement occupée par les armées allemandes.

La lettre, dont nous venons de parler, ne contient pas seulement une offrande généreuse, elle porte en plus dans ses plis les nobles sentiments que Benoît XV éprouve à l'égard du peuple français.

19 mai.—Une crise politique en Italie indique combien la guerre actuelle intéresse le peuple italien. Le ministère Salandra, favorable à la guerre en faveur des alliés, est maintenu au pouvoir. Ceci indique qu'avant longtemps le Quirinal déclarera la guerre à l'Autriche.

La France, au milieu de la tourmente, donne un spectacle consolant au monde. Notre toujours chère mère-patrie, dont nous sommes plus fiers que jamais, se retourne de plus en plus vers Dieu. Le peuple français revient d'instinct à la foi de ses aïeux en face du péril. D'un journal populaire publié à Marseille, *Le Relèvement*, nous détachons ces lignes :

"Eh bien, jamais peut-être la France n'a senti passer comme aujourd'hui dans son âme le frisson du besoin pressant de la protection de Dieu. Nos soldats se recommandent à sa grâce, pour vaincre ou pour mourir. Les cœurs en deuil se tournent vers ses consolations. Ceux qui ont là-bas un fils, un frère, un mari, un parent bien-aimé, et qui se consomment dans l'attente de nouvelles qui n'arrivent pas, redeviennent sous la rafale meurtrière des croyants pour prier et pour espérer. De tous côtés l'on entend dire qu'il y a un essor de notre patrie vers Dieu. Ce matin même, je lisais ce qui suit dans un journal politique :

"La prière est, à cette heure, un puissant sujet de consolation et de réconfort. Les églises et les temples ne désemploient pas. On se prosterne, on implore. La foi, l'amour de la patrie, l'ardent désir que l'on a de voir la justice triompher, un besoin invincible que l'on éprouve de s'appuyer, de consoler, de communiquer ses espérances, tout cela nous fait des âmes nouvelles, des âmes qui peut-être n'attendaient que ce grand choc pour se réveiller."

"Oui, vous tous qui ployez sous le poids du péril de la France et de votre propre douleur, regardez à Dieu."

25 mai.—C'en est fait ! l'Italie a déclaré la guerre à l'Autriche depuis trois jours, et les troupes italiennes ont déjà envahi le territoire austro-hongrois. L'Autriche a commencé à bombarder quelques villes italiennes, notamment Venise. Les Allemands sont furieux de l'attitude de leur ancienne alliée. La situation faite au Pape par l'entrée de l'Italie dans le conflit est grave de conséquences. Prions pour l'Eglise et son auguste Pontife.

Lorsque nous reprendrons cette chronique, en septembre prochain, nous souhaitons que la victoire ait suivi les drapeaux des alliés et que la barbare et matérialiste Allemagne soit pour toujours refoulée de l'autre côté du Rhin.

Collection de "L'Enseignement Primaire"

Ceux qui désirent compléter leur collection de *L'Enseignement Primaire* peuvent s'adresser à M. G. Ducharme, 245 rue Fullum, Montréal, où on peut se procurer les années 1881-82, 1882-83, 1887-88 à 1889-90, 1891-92, 1892-93, 1894-95 à 1898-99, 1900-01, 1902-03, 1903-04, et 1907-08 à 1909-10.

Depuis 1910 s'adresser à l'administration de *L'Enseignement Primaire*, 30 rue Garneau, Québec.

Avis important

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est de \$1.25 par année, pour le Canada, et de \$1.50 pour les pays étrangers, strictement payable d'avance.

Les abonnements commencent le 1er septembre et finissent le 30 juin de chaque année.

Toute livraison non reçue doit être réclamée dans le mois de la publication. Après ce délai, il faudra payer 25 centins par livraison réclamée. On ne tiendra aucun compte des réclamations non accompagnées du prix.

Inutile d'écrire pour demander des numéros de *L'Enseignement Primaire* antérieurs au 1er septembre, 1910. Il ne nous en reste pas un seul numéro.

Nos abonnés nous rendraient un grand service, chaque fois qu'ils renouvellent leur abonnement, en découpant l'adresse qui se trouve sur la bande d'enveloppe et en nous l'expédiant avec le prix de renouvellement. S'il y a lieu, ils noteront les changements de résidence. Cette précaution nous éviterait beaucoup de recherches et nous sauverait un temps précieux.

Toutes les lettres qui nous sont adressées, doivent contenir lisiblement le nom du signataire, la date et l'endroit de sa résidence, ainsi que le nom du comté dans lequel se trouve la résidence. Si le signataire réside dans une ville, qu'il indique le nom de la rue et le numéro de la maison qu'il habite.

L'absence de ces indications a été cause qu'un certain nombre de lettres adressées à nos éditeurs, durant l'année écoulée, sont restées sans réponse.

Prière d'adresser toutes les demandes relatives aux *Questions et Réponses* du Bureau central, à M. W. Bussièrès, École normale Laval, Québec et non au Directeur de *L'Enseignement Primaire*, qui n'a rien à voir avec la distribution de cette brochure.

Les Secrétaires-Trésoriers des municipalités scolaires qui ouvriront de nouvelles écoles en septembre prochain, sont priés de nous en avertir d'ici au 1er août, autrement ces écoles ne recevront pas *L'Enseignement Primaire*.

Bibliographie

UN PETIT FILS DE PIERRE GAGNON—Drame social en deux actes—Par *Clawde Dupont*, Trois-Rivières, 1915. C'est un touchant et intéressant tableau des mœurs canadiennes que l'auteur a dessiné avec un talent remarquable. Ce drame est en quelque sorte l'appendice de l'incomparable roman canadien, *Jean Rivard*, par Antoine Gérin-Lajoie.

Il raconte un épisode de la vie de Jacques Gagnon, petit-fils de Pierre. Jacques vit heureux sur la terre de son père à Rivardville. Mais un jour l'envie le prend d'aller à Montréal, entraîné par un compagnon qui veut s'amuser à ses dépens. Ce dernier, un beau "parleur" fait au naïf Jacques une peinture alléchante de la grande ville. Le père de Jacques s'oppose avec force au départ de son fils qui veut désertir la terre. Il chasse son fils qui ne veut pas abandonner son malheureux projet. Dans la grande ville, Jacques a bientôt épuisé ses petites économies en compagnie de son "parleur" et il est obligé de travailler péniblement pour gagner son pain.

Il tombe malade et après bien des épreuves, retourne honteux et confus à la maison paternelle où on l'accueille comme l'Enfant prodigue.

Ce drame a été r présenté pour la première fois à Saint-Justin, comté de Maskinongé, où il a remporté, à deux reprises, le plus vif succès. Le curé de cette paroisse est Monseigneur Gérin, frère de l'auteur de *Jean Rivard*.

En vente chez les Ursulines des Trois-Rivières. Prix: 25 sous l'unité; 30 sous par la poste. \$2.50 la douzaine.

Pour paraître prochainement: *La meilleure part*: 25 sous. En vente chez les Ursulines, Trois-Rivières.

CHEZ LES TÊTE DE BOULE.—*Excursion sacerdotale*.—Par le R. P. A. Joyal, O.M.I.—Au Cap-de-la-Madeleine, 1915. Le R. P. Joyal raconte de la façon la plus agréable une excursion dans le haut du Saint-Maurice, chez les Tête de Boule ou Attikamègues, fragment de la grande nation algonquienne. Géographie, histoire, récit de voyage, nombreuses illustrations, tout intéresse le lecteur dans cette brochure d'un attrait plus qu'ordinaire. Les instituteurs et les institutrices y trouveront des notions historiques et géographiques précieuses pour leurs leçons. En vente chez l'auteur, au Cap de la Madeleine. Prix: 15 sous broché; 20 sous cartonné.



1715-1915

Un intéressant centenaire

Au cours de l'été prochain, on célébrera au Cap-de-la-Madeleine, le deuxième centenaire de la vieille chapelle érigée en cet endroit en 1715. C'est un sanctuaire maintenant célèbre où affluent de nombreux pèlerinages. Après Notre-Dame de Bonsecours à Montréal (1652) et Notre-Dame des Victoires à Québec (1688), l'église du Cap est la plus ancienne du Canada.

Grand succès de l'exposition antialcoolique scolaire tenue à l'école Saint-Jean-de-la-Croix, Montréal, du 27 avril au 5 mai

Nous avons déjà parlé de cette exposition (1) dont la magnifique organisation fait honneur aux directeurs de l'école Saint-Jean-de-Dieu, les Clercs de Saint-Viateur. Durant dix jours, des milliers d'élèves et de grandes personnes, hommes, jeunes gens et femmes, ont visité l'exposition et assisté à des conférences et démonstrations les plus pratiques. Les élèves de l'école ont joué, à plusieurs reprises, un petit drame *ad hoc* qui a été très admiré.

La séance solennelle de clôture a eu lieu mercredi, le 5 mai. A cette séance, où il y avait salle comble, M. le Dr Joseph Gauvreau a donné une conférence sur l'"alcoolisme" et MM. G.-J. Magnan, Inspecteur général, Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, et M. le juge Eugène Lafontaine, ont adressé la parole.

A la fin de la séance, M. le Dr Gauvreau a fait adopter quelques vœux par l'assemblée.

L'un de ces vœux a trait "au musée antialcoolique" qui devrait être établi dans chaque école ou au moins dans chaque municipalité scolaire.

(1) *L'Enseignement Primaire* de mai 1915, page 568.

Voici la liste des membres du comité organisateur.

L'honorable Juge Eugène Lafontaine, *président d'honneur*; M. l'abbé A.-J. Préfontaine, curé, *président*; R.-J. Drainville, C.S.V., directeur de l'École, *Vice-président*; R.-E. Brodeur, C.S.V., *trésorier*; M. l'abbé H. Papineau, vicaire et R.-J.-L. Beausoleil, *secrétaires conjoints*.

Tous les membres de ce comité ont bien mérité de la province, mais nous croyons féliciter tout particulièrement le Révérend Frère J.-L. Beausoleil. C.S.V., qui a été l'âme de l'organisation.

Au sujet de cette exposition, M. Omer Héroux, écrivait les réflexions judicieuses qui suivent dans *Le Devoir*:

"Cela pourrait débiter comme un conte, et c'est presque aussi extraordinaire.

"Donc, il y avait une fois un Clerc de Saint-Viateur, bon frère enseignant, qui s'intéressait énormément à l'avenir de ses enfants, un vicaire qui n'avait pas peur de la besogne et un curé prêt à aider les généreuses initiatives. Ils habitaient une paroisse au nord de la ville qui n'a encore qu'un soubassement d'église, ils avaient des amis et fort peu d'argent. Ils entreprirent de monter une exposition antialcoolique.

"Résultat net: depuis huit jours, élèves des écoles, groupes de femmes et de jeunes filles, membres des commissions scolaires, jeunes gens et hommes faits, par centaines défilent dans la grande salle de l'école de Saint-Jean de la Croix, lisent, analysent, commentent les tableaux, et légendes qui tapissent les murs, écoutent les conférenciers qui supplémentent le texte des tableaux. Monseigneur l'Archevêque de Montréal exprime publiquement le désir qu'un musée analogue soit établi dans toutes les écoles de sa ville, et qu'à tout le moins on fasse profiter du travail réalisé à Saint-Jean de la Croix les autres écoles, en y exposant les pièces déjà réunies. L'évêque de Mont-Laurier, Monseigneur Brunet, réclame l'exposition pour le congrès de tempérance qu'il est à organiser dans son lointain diocèse et les chefs de la Ligue antialcoolique proclament que la manifestation de Saint-Jean de la Croix a fait progresser leur cause de dix années. L'Inspecteur général des écoles primaires catholiques, M. Magnan, déclare qu'il se fera l'avocat des musées scolaires antialcooliques et que, dans sa revue *L'Enseignement Primaire*, il commentera mensuellement les textes et les faits réunis par les organisateurs de l'exposition. La revue atteignant tous les maîtres de toutes les écoles de la province, c'est l'effet de l'exposition indéfiniment prolongé et porté dans toutes nos paroisses.

L'œuvre des musées scolaires antialcooliques est virtuellement fondée. Il ne restera qu'à en assurer le développement et le progrès. Les modestes travailleurs de Saint-Jean de la Croix en ont prouvé la possibilité, l'intérêt et la valeur à la façon dont l'ancien prouvait le mouvement: par des actes. Avouons cependant qu'ils paraissent un peu surpris, presque confus, du résultat de leur travail: ils n'avaient jamais compté produire un tel effet.

"Félicitons-les de ce magnifique succès dans le domaine particulier où s'est appliqué leur effort et retenons de cet effort une leçon applicable à toutes les œuvres de relèvement national. Ces modestes et ces humbles ont démontré qu'il suffit à une poignée d'hommes d'avoir de l'énergie, de la décision et de la persévérance pour obtenir des résultats qui semblaient d'abord invraisemblables.

C'est une bonne et salutaire leçon qu'il convient d'épingler à côté de toutes celles que contient l'exposition."

Noces d'or de la Rvde Mère Saint-Gabriel

On a célébré avec éclat, mercredi le 28 avril, à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, les noces d'or de profession religieuse de la Révérende Mère Saint-Gabriel, première supérieure de cette belle institution. Nous joignons nos vœux à ceux déjà adressés à la vénérée jubilaire.

Une communauté de Frères à Montréal en 1686

Dans la livraison du *Canadian Antiquarian* de janvier 1915, M. E.-Z. Massicotte publie une intéressante étude historique sur la première communauté de Frères fondée à Montréal en 1686, par M l'abbé Souart, et un ecclésiastique, M. de la Fraye. M. La Bernarde, sieur de La Prairie, le premier instituteur laïque de Montréal(1), ayant fermé son école, la première école privée ouverte en cette ville, M. l'abbé Souart, qui ouvrit les premières écoles à Montréal, tenta le fondement d'une communauté de Frères instituteurs à l'instar de celle que Jean-Baptiste de La Salle (maintenant canonisé) avait fondée peu d'années auparavant. Cinq laïques se réunirent, sous la direction de l'abbé Souart, pour fonder la communauté, qui ne dura que six ou sept ans.

Cette étude de M. Massicotte est très documentée.

Retraite fermée des anciennes élèves de l'Ecole normale de Montréal

Les anciennes élèves de l'Ecole normale de Montréal sont bien instamment priées de prendre part à la retraite fermée qui aura lieu pour elles, du lundi soir, 9 août, au vendredi matin suivant, à l'Ecole normale même, 992 rue Sherbrooke ouest.

Les résultats consolants obtenus l'année dernière, par une retraite similaire, que suivirent plus de quatre-vingts de nos élèves, ont déterminé la création d'une retraite fermée annuelle, pour les anciennes élèves de l'Institution.

Ces jeunes filles, pour la plupart institutrices, avaient voulu que la retraite de 1914, la première dans les annales de l'Ecole, ressemblât à celles de leurs années d'éducation. Aussi avaient-elles demandé qu'on leur permit de garder le silence absolu, et qu'on les soumit à la discipline régulière des anciens jours. C'était un tableau bien touchant que de voir ces jeunes institutrices, redevenues écolières, prier dans l'union de leurs cœurs, chanter dans l'harmonie de leurs voix, le Dieu de leur solitude, et trouver, dans la méditation des grandes vérités, l'orientation vraie de leur avenir.

Elles seront donc "Bienvenues" celles qui pourront suivre les exercices de cette retraite, et voudront bien se faire inscrire au plus tôt, par lettre ou par téléphone, Up town 2316.

SEUR SAINT-ISAIE,
Supérieure.

Livres de récompense

La librairie Langlais, rue Saint-Joseph, Québec, a heureusement reçu son importation de "Livres de récompense". Elle est en mesure de remplir toutes les commandes que l'on voudra bien lui envoyer.

Congrès pédagogique en Acadie

Un important congrès pédagogique de langue française a eu lieu les 2, 3 et 4 du courant au Petit-Ruisseau, comté de Digby, N.-E.

(1) Lors d'un récent voyage à Montréal, nous avons remarqué l'inscription suivante, rue Saint-Sulpice, sur la façade de la maison située au coin sud-est des rues Notre-Dame et Saint-Sulpice: *Here, Monsieur de Laprairie opened the 1st Private School in Montreal, 1683.* Voir sur ce sujet une étude de M. E.-Z. Massicotte, dans le *Canadian Antiquarian* d'avril 1914.

"Canada and its Provinces"

Après plusieurs années de constants efforts, une nouvelle histoire du Canada, de grande envergure, a été publiée par un groupe d'écrivains canadiens. Ce travail a été fait avec fidélité, d'après les documents historiques, par une centaine d'historiens sous la direction de M. Adam Short et M. Arthur-G. Doughty. Parmi ces écrivains, notons l'honorable T. Chapais, Monseigneur A.-E. Gosselin, M. A. DeCelles, M. l'abbé Camille Roy, les RR. PP. Morice, O.M.I., Drummond, S.J., M. l'abbé A. Desrosiers, etc., etc.

La partie typographique est admirable et les illustrations sont nombreuses, bien choisies et parfaitement exécutées. La reliure est de première qualité, ainsi que le papier.

Au moins deux cents séries ont été vendues à Québec. Les maisons d'éducation trouvent "Canada and its provinces" d'une grande utilité. Sur demande, les éditeurs enverront un prospectus. Adresse: The Publishers Association of Canada Limited, 15 Wilton Avenue, Toronto.

Vient de paraître

DISCOURS ET ALLOCUTIONS.—*Mgr L.-A. Paquet*, de l'Université Laval, Québec. Nous remercions de tout cœur l'éminent prélat pour le gracieux envoi d'un exemplaire du beau volume qu'il vient de publier: *Discours et Allocutions*. Nous avons eu le plaisir d'entendre la plupart de ces pièces d'éloquence, mais avec quel contentement ne les avons-nous pas lues! Il nous semblait entendre la voix sympathique de l'orateur exprimant avec une noblesse, une ampleur et une élévation d'idées qui tranchent de l'ordinaire, les grands sentiments et les sublimes pensées de l'Église et de la patrie. Les discours de Monseigneur Paquet méritent de devenir classiques. En les lisant et les analysant, notre jeunesse instruite y puisera des idées élevées et y apprendra comment les exprimer avec conviction, noblesse et élégance.

UN CANADIEN ERRANT, par *Ernest Bilodeau*, Québec, 1915. Ce joli volume contient des lettres parisiennes, des croquis canadiens, des chroniques, des voyages et fantaisies. Ceux qui ont lu les charmantes lettres publiées dans *L'Action Sociale* sous la signature d'*Un Canadien errant* comprendront quel intérêt offre le recueil que vient de publier M. Ernest Bilodeau, qui, pendant longtemps, a mis son beau talent d'écrivain à l'abri, sous un modeste nom d'emprunt.

L'imprimerie de "L'Action Sociale" a donné la plus jolie toilette typographique à l'œuvre de M. Bilodeau, dont l'apparition compte déjà comme l'un des événements littéraires de l'année.

En vente à 50 sous chez J.-P. Garneau et J.-A. Langlais & Fils, à "L'Action Sociale" et au "Devoir". On est prié d'ajouter 5 sous pour le port.

LA CHANSON DU PASSANT, par *L.-J. Doucet*, Québec, 1915. M. Doucet vient de publier une deuxième édition de son délicat et mélancolique recueil de poésies canadiennes. *La Chanson du passant*: c'est une page d'art, "franchement originale, ajoutée à la jeune littérature canadienne", dit M. Albert Ferland, dans une jolie préface.

L'Orphelinat Agricole Saint-Joseph

A VAUVERT, LAC SAINT-JEAN

L'Institut des Frères-Ouvriers de S. François-Régis poursuit en notre province une œuvre d'une haute importance sociale, œuvre opportune qui mérite la plus chaude sympathie. Cette œuvre, c'est un orphelinat agricole, fondé en 1903 au Lac Saint-Jean par les Frères de Saint-François Régis. Ces Frères-Ouvriers ont défriché 300 acres de forêts sur trois différentes zones, ouvert des routes, établi des jardins, des vergers, des ruchers, etc.

L'Orphelinat de Vauvert est doté d'un Patronage depuis 1909 et d'un Noviciat depuis 1911.

L'orphelinat agricole est la synthèse des œuvres qui se dévouent à l'enfance pauvre et aux progrès matériel du pays. "Bienfaisance, préservation, éducation, enseignement complet, colonisation, agriculture, industrie, antidote des plaies sociales, soulagement des familles pauvres, reconstitution chrétienne des foyers éteints ou dispersés, école intelligente et pratique de patriotisme: tout y est et cela aux frais les plus réduits possibles prélevés sur le budget de la charité." (1)

Au point de vue religieux, moral, physique et social, l'orphelinat agricole offre les meilleurs avantages aux orphelins qui ont le bonheur d'y être recueilli. C'est une œuvre qui mérite les sympathies effectives de tous. Nous souhaitons qu'elle prospère au milieu de nous et que de nombreuses vocations viennent la renforcer.

Ecole ménagère des Dames Ursulines à Roberval, Lac St-Jean

Le Couvent des Ursulines de Roberval est une institution dont s'honore la province de Québec. La jeune fille dans cette maison reçoit une formation intégrale sans aucune lacune. Elle est admirablement bien préparée à tous les rôles, dans toutes les positions sociales.

La connaissance des choses ménagères fait de la jeune fille la providence de la famille. Elle la met à même de résoudre les mille difficultés, grandes ou petites, qui se produisent au cours de la vie. Dans les imprévus, à qui recourt-on dans une famille? Ce sera à celle que l'habitude des travaux ménagers, exercés avec discernement et méthode, a rendue industrieuse, à celle dont on connaît le jugement sûr et la science pratique, le bon sens ingénieux et le dévouement toujours prêt. C'est elle qui est vraiment la "cheville ouvrière" de la famille. C'est elle dont la main secourable se tend au moment voulu pour dénouer les situations embarrassées, pour remettre tout dans l'ordre.

(Le Journal d'Agriculture.)

R. I. P.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, l'âme du cher Frère Macaire, des Frères du Sacré-Cœur, décédé à Arthabaska, le 30 mars, dans la 20^e année de son âge et la 5^e année de sa vie religieuse.

Où faire relier "L'Enseignement Primaire"?

M. Jérémie Richard, relieur, 31 rue Sault-au-Matelot, Québec, nous prie d'annoncer qu'il fait une spécialité de relier *L'Enseignement Primaire* à des prix modérés.

Un congrès pédagogique

Les instituteurs et les institutrices (Canadiens français) de l'est d'Ontario, ont tenu à Ottawa, les 24 et 25 du présent mois, un grand congrès pédagogique. C'est le premier du genre: nous souhaitons succès à cette opportune innovation de nos vaillants compatriotes de la province voisine.

(1) *Orphelinat agricole S. Joseph*, à Vauvert, Lac Saint-Jean. Compte rendu 6^e année, mars 1915, p. 17.

Le premier ministre de la province de Québec est décoré

Sir Lomer Gouin a reçu un haut témoignage d'admiration de la part de l'Université de Toronto, qui vient de conférer au distingué premier ministre de notre province, le titre de docteur en droit.

En cette circonstance, Sir Lomer a proclamé que notre province était pourvue d'un excellent enseignement secondaire et supérieur.

La langue française au Canada

LA BROCHURE DE M. BOURASSA

La brochure qui contient le texte, complété, de la conférence prononcée le 19 mai, à Montréal, par M. Pourassa, ainsi que le Règlement XVII, a été mise en vente, au prix de 15 sous l'exemplaire, \$1.25 la douzaine, \$10.00 le cent, *tous frais d'expédition payés*. On peut se procurer cet important document à la librairie Beauchemin, 79 rue Saint-Jacques, Montréal.

Les jardins scolaires

Le travail de M. Jean-Charles Magnan, agronome, sur les jardins scolaires, que *L'Enseignement Primaire* a publié en supplément en avril dernier, et qui a été publié en jolie brochure par le Ministère de l'Agriculture, a reçu un excellent accueil du personnel enseignant et des journaux. Voici ce que M. Armand Létourneau, un collaborateur du *Devoir*, dit dans le N° du 6 mai de ce journal:

"M. J.-C. Magnan, agronome du comté de Portneuf, nous fait tenir une brochure qu'il vient de publier sur les "Jardins scolaires".

"M. Magnan un des plus distingués anciens élèves de l'École d'Oka, est un de ceux qui défendent la cause de l'agriculture avec le plus de talent, de dévouement et de succès.

"Avec M. Dallaire, il est l'apôtre de l'œuvre si éminemment éducatrice et opportune des jardins scolaires. Il expose, dans cette étude, la mise en œuvre de ce mode d'enseignement agricole reconnu un des plus populaires et des plus effectifs. Un des chapitres porte en *exergue* cette citation si juste du regretté M. Gigault: "En rendant l'agriculture prospère, nous enrayons l'exode rural; nous développons également le commerce et l'industrie, et ce travail contribue au bien-être de toute la population."

"Nous souhaitons voir ce bulletin entre les mains de MM. les curés, commissaires d'écoles, instituteurs et institutrices, à qui il s'adresse tout spécialement."

Et *Ginevra*, l'excellente chroniqueuse du *Soleil*, a parlé fort judicieusement des jardins scolaires dans sa causerie du 8 de ce mois: "Le dernier numéro de *L'Enseignement Primaire*, dit-elle, contenait un supplément très intéressant par M. J.-C. Magnan, agronome, sur les jardins scolaires. Nous ne croyons pas que les institutrices puissent donner trop d'attention à ce qui paraîtrait peut-être à quelques-unes des jeux d'enfants, mais qui renferme pour la plupart un enseignement moral autant qu'un exercice physique.

"Il existe dans tous les quartiers des villes comme dans tous les arrondissements à la campagne, des enfants tapageurs, indisciplinés, qui ne cherchent qu'à faire l'école buissonnière, et qui, en classe, comme à la maison, font le désespoir des parents et des maîtres.

"Cette agitation incessante, ne cache le plus souvent qu'une prodigieuse activité, une surabondance de vie qu'il s'agit simplement de bien diriger.

"Ces enfants qui détruisent tout ne demandent qu'à trouver un travail qui remplissent leurs heures de loisir et qui soit en rapport avec leurs aspirations et leurs goûts.

"En traçant un jardin autour de l'école, en le divisant par lots, en enseignant aux enfants la façon de semer les graines données par le gouvernement, à surveiller l'éclosion des tiges vertes, à arroser, sarcler les plantes potagères ou d'ornement, l'institutrice n'embellit pas seulement les abords de la maison d'école, elle travaille à l'amélioration du caractère de l'enfant, elle lui apprend à aimer la terre bienfaisante qui exige qu'on la déchire pour donner une nourriture plus abondante et plus variée.

"L'enfant à qui l'on confie un petit carré de culture se sent investi d'une responsabilité. On lui prête des outils qu'il doit conserver en bon état, on lui indique comment remuer le sol qui ne demande qu'à produire, on lui montre quelles graines qui ont plus de chance de venir à maturité avant que commencent les vacances.

"Pour travailler à son jardin, l'enfant aura deux récréations, l'une le matin, l'autre dans l'après-midi, mais celui qui, réfractaire peut-être aux beautés de la littérature et des mathématiques, sentira pousser en son âme une vocation d'agriculteur, ne s'en tiendra pas aux instants qu'on lui donne, il surveillera en tout temps la récolte en miniature qui germe d'après ses soins.

"Il l'abritera contre le soleil trop brûlant ou contre les pluies excessives, il chassera les poules qui viendront picorer et arracher les graines. Il apportera, surtout, triomphalement à sa famille, les premières fleurs et les légumes précoces; et non content des mois de classe, il continuera pendant les vacances à soigner le jardin scolaire.

"L'enfant qui aura pris goût au travail des champs n'écouterait plus le démon de la paresse et de l'indiscipline qui lui conseille de vagabonder, de casser les vitres, de maltraiter les chiens errants, "Il songera plutôt à faire grimper des plantes autour de la porte de la maison paternelle ou sur quelque mur délabré; il embellira de fleurs vivaces les bords de l'allée.

"Ce sera une conversion nouvelle obtenue par le bon travail de la terre, et la meilleure solution au redoutable problème économique qui nous préoccupe en ce moment.

"Nous avons moins besoin d'ouvriers dans les villes que d'agriculteurs intelligents et habiles; qui, non contents des vieilles méthodes, aient l'oreille et l'œil ouverts à tout à ses initiatives.

"C'est de la terre que doit venir la réponse à la question angoissante de ceux qui paient d'années en années, un prix plus élevé pour une maigre pitance; et l'établissement des jardins scolaires marque peut-être la première étape de ce progrès tant souhaité."

On ne saurait mieux dire!

Une lettre de son Eminence le Cardinal Bégin à l'auteur des "Jardins Scolaires":

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

Monsieur J.-C. Magnan, B. S. A.,

Agronome Officiel, St-Casimir

Bien cher monsieur,

Mille remerciements pour le gracieux envoi que vous m'avez fait de votre bulletin No 12, "Le Jardin Scolaire". Vous avez fait là un excellent travail; je vous en félicite bien cordialement.

Faire aimer l'agriculture aux enfants de nos écoles, les initier aux travaux si bienfaisants de la campagne, les attacher au sol natal, et par là même les tenir éloignés des villes où règnent tant de misères matérielles et morales, c'est faire une œuvre éminemment patriotique, sociale et religieuse. Je ne saurais trop vous encourager à la maintenir et à la développer autant que possible partout.

Veuillez agréer, cher monsieur Magnan, l'assurance de mon dévouement bien sincère en N. S.

(Signé) † L. N. Card. Bégin, arch. de Québec."

Pedagogic organisation of Schools (1)

(SCHOOL REGULATIONS OF THE CATHOLIC COMMITTEE)

IV. REGISTERS FOR THE USE OF THE TEACHER.—All schools should be provided with certain registers in which different entries concerning their management are made.

The registers here referred to are those relating to the attendance of pupils and to the pedagogic organization of the school.

The Inscription Journal and the School Journal belong to the first class.

In the Inscription Journal, the teacher enters the names of pupils admitted to the school; in the School Journal, he indicates the daily attendance.

To the Second Class belong the Class Diary and the Record Book of marks.

In the Class Diary are indicated all the lessons assigned during the day. That the lessons assigned may be more clearly defined, it is an excellent idea to indicate in the Class Diary, the page of the teacher's Note-Book on which the notes prepared, on each lesson, are to be found.

In the Record-Book of marks, are entered from day to day, the marks gained by the pupils. These marks might be given a fictitious money value. For instance, there might be marks of the value of 5, 10, 20, 25 and 50 cents, and of a dollar. The younger children would thus learn to count money.

V. HOW THE COURSE SHOULD BE FOLLOWED.—The course of study, although accompanied by minute directions, leaves a wide field to the teacher's initiative, especially in all that relates to the manner in which each subject may be taught, and to the adapting of the lessons to local circumstances or to the special needs of pupils.

No important modification, however, should be made in it without the consent of the proper authority.

VI.—THE SYSTEM OF TEACHING.—The more advanced pupils especially in schools having but one teacher, may be called on to render some assistance. But their duties, in this connection, should be limited to giving dictations, making the younger children read, and hearing them recite. It must not be forgotten that it is the *teacher* alone who *teaches* the different classes in succession. Pupil-monitors should never be set to teach any part of a branch which has not been previously explained by the teacher.

During school hours, pupils should never be idle, and each recitation should be followed by an exercise, sufficiently long and difficult to keep the pupils busy while the teacher is occupied with another class. If, for ins-

(1) See L'Enseignement Primaire, of march 1915

tance, the subject be catechism, while the teacher makes the youngest children simultaneously recite the text of the book, the more advanced ones are silently preparing their lessons for the day. When the teacher has finished with the younger pupils, a monitor, who makes them recite individually, takes charge, while the teacher hears the pupils of the next class.

The system just explained should be employed in teaching reading. The teacher begins with the younger children; during this time the more advanced pupils prepare their lessons, afterwards, while the younger children, under a monitor, read, copy, or write from dictation the lesson just read, the teacher passes to the next class. When the teacher has finished with this class, the pupils are given an exercise in connection with the lesson just read and explained. This plan is followed in teaching the generality of the branches.

For the better maintaining of discipline, the teacher will draw up, in advance, the list of monitors, and he will assign them to the different classes, according to a variable order, known only to himself; thus the monitors will be compelled to study their own lessons and prepare their own exercises.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRÊTÉS EN CONSEIL

(D'après la "Gazette Officielle" de Québec)

CHANGEMENT DE NOM D'UNE MUNICIPALITÉ SCOLAIRE

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 10 avril courant, 1915, a changé le nom de la municipalité scolaire de Guigues canton, dans le comté de Témiscamingue, en celui de Saint-Bruno de Guigues.

ÉRECTIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 10 avril courant, 1915, a érigé le canton Rhodes, dans le comté de Québec, en municipalité scolaire sous le nom de Kiskisink, ce canton n'appartenant à aucune municipalité scolaire.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil par arrêté en date du 10 avril 1915, a érigé en municipalité scolaire, sous le nom de

Saint-Médard, tout le territoire comprenant les lots Nos. 29 à 56 inclusivement des rangs X, IX, VIII, VII du canton Bédard, dans le comté de Rimouski.

DÉLIMITATION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 22 avril courant, 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Hamilton, (Saint-Bonaventure), dans le comté de Bonaventure, tout le territoire suivant compris dans les limites ci-après décrites du cadastre officiel du canton Hamilton, savoir: borné vers le sud-ouest par la Baie des Chaleurs; vers le nord-est par la ligne limitative entre les rangs V et VI; vers le sud-est par la ligne entre les lots Nos 310 et 311, dans le rang 1, la limite sud-est de la partie ouest du lot numéro 714, paten-tée comme partie ouest du lot No 25 primitif dans le

rang II, la ligne entre les lots Nos 859-860 du rang III, la ligne entre les lots Nos 977, 978, du rang IV et la ligne entre les lots Nos 1051, 1052, du rang V; vers le nord-ouest par les paroisses de Saint-Charles de Caplan et Saint-Alphonse de Liguori ou ligne entre les lots Nos 210 et 211 du rang 1, entre les lots Nos 663 et 664 du rang II, entre les deux moitiés exactes du lot No 819 du rang III, entre les lots Nos 951 et 952 du rang VI et entre les lots Nos 1035 et 1036 du rang V, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Saint-Siméon de Bonaventure".

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 22 avril courant, 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Flavien, village, dans le comté de Lotbinière, les lots Nos 293 à 304 et 416 à 424 inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Flavien, et les "annexe" à celle de St-Flavien, paroisse, même comté.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil par arrêté en date du 10 avril 1915 a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Joseph, dans le comté de Beauce, le lot No 95 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph, et l'a annexé à celle de Saint-Frédéric, même comté.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil par arrêté en date du 10 avril 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Notre-Dame de la Garde, dans le comté de Labelle, les lots Nos. 6 et 7 du 5e rang du canton de Bonneau et les a annexés à celle de Portland ouest.

ANNEXION À UNE MUNICIPALITÉ SCOLAIRE

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 22 avril courant, 1915, a annexé à la municipalité scolaire de Saint-Henri de Brome, comté de Brome, tout le territoire de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Brome, même comté, savoir: les lots Nos. 647 et 676 inclusivement du canton de Brome, pour les catholiques seulement.

DÉLIMITATIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 6 mai courant, 1915, a détaché:

1. De la municipalité scolaire de Ouat-chouan, dans le comté du Lac Saint Jean, la partie à l'ouest de la rivière Ouatichouan, du lot No 21 du rang 1; la partie à l'ouest de la même rivière Ouatichouan des lots Nos 21 et 22 du rang 11 et une partie du lot No 23 du rang 2, bornée à l'est par le lot No 22 et à l'ouest au prolongement vers le sud jusqu'au rang 3 de la ligne de division des lots 21 et 22 du rang 1, tous du cadastre du canton Charlevoix.

2. De la municipalité scolaire de Saint-Louis de Metabetchouan, même comté, la partie du lot No 21, à l'est de la rivière Ouatichouan du rang 1, le lot No 20c du même rang et une partie du lot 20b du même rang, comprise entre le lot 20c à l'ouest et bornée encore à l'est au prolongement vers le nord jusqu'au Lac Saint Jean de la ligne séparative des lots Nos 20 et 21 du rang 11, et la partie à l'est de la rivière Ouatichouan des lots 21 et 22 du rang 2, tous du même canton Charlevoix, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Val Jalbert".

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 7 mai 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes, les lots Nos 417, 418, et 421 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin et les a annexés à celle de Saint-Eustache, même comté.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 6 mai courant, 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Marie, dans le comté de Beauce, toute la partie qui se trouve en dehors des limites du village de Sainte-Marie, et a érigé ce territoire en municipalité scolaire distincte sous le nom de Sainte-Marie, (paroisse), le reste de la dite municipalité de Sainte-Marie devant être à l'avenir désigné sous le nom de "Sainte-Marie", village.

NOMINATION

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté ministériel, en date du quatorze mai 1915, a nommé M. Napoléon Brisebois, professeur de l'École normale Jacques-Cartier, de Montréal, membre adjoint du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, pour faire un terme de trois ans.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1914-1915

PÉDAGOGIE:—La vérité sur la situation scolaire dans la province de Québec, <i>C.-J. Magnan</i>		3
La grammaire à l'école primaire, <i>N. Tremblay</i>		8
Direction du dessin, <i>C.-A. Lefèvre</i>		11, 88, 202, 595
Les qualités religieuses de l'éducation, <i>Mgr F.-X. Ross</i>		13, 73
Moyens de formation professionnelle, <i>Alexis Gronier, Ptre</i>		16, 79, 134
Hygiène, <i>Dr J.-G. Paradis</i>		18, 87, 269, 382, 400, 459, 517, 588
Les jardins scolaires.....		19, 456, 632, 633
L'éducation par le mot en passant, <i>Yves Noël</i>		20
La discipline à l'école primaire, <i>J.-D. Dufour</i>		21, 138, 201, 271
Quelques questions aux débutants, <i>P. Guimont</i>		22
La composition aux examens de l'inspectorat.....		67
L'enseignement secondaire et les Chers Frères, <i>l'abbé E. Chartier</i>		70
L'éducation de la mémoire, <i>Yves Noël</i>		82
La vénérable Mère Marguerite Bourgeoise <i>G. Bélanger, C. SS. R.</i>		83
La maison d'école, <i>Dr J.-G. Paradis</i>		87
Le nouveau programme du dessin.....		88
La composition au cours intermédiaire.....		131
Bibliothèque agricole scolaire.....		133
Les Écoles bilingues d'Ontario.....		188, 314, 340, 498, 528, 575
L'école à l'ombre de la croix, <i>C.-J. Magnan</i>		195
La myopie chez les enfants.....		196
La lecture à la maison, <i>Yves Noël</i>		197
Nous parlons trop, <i>P. Guimont</i>		199
L'enseignement du catéchisme à l'école primaire, <i>l'abbé S. Corbeil</i>		199
L'agriculture à l'école primaire.....		204, 274
Le dessin à l'École des Hautes Études.....		208
L'École et la Famille, <i>C.-J. Magnan</i>		259
Les devoirs de l'instituteur.....		262
De la méthode dans l'enseignement, <i>B. L.</i>		265
La Sœur, <i>Mgr Dupanloup</i>		267
L'éducation de la santé, <i>Yves Noël</i>		268
Le tutoiement.....		270
Une lettre intéressante, <i>Chs ab der Hadden</i>		273
Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour 1913-14.....		323, 387, 421, 518, 591
Une sourde-muette-aveugle, <i>C.-J. Magnan</i>		333
La colonisation: faisons-la entrer dans nos rêves d'avenir, <i>Yves Noël</i>		337
Le rôle de catéchiste, <i>Mgr Dupanloup</i>		338
Pedagogic organization of schools.....		338, 398, 634
L'école primaire au Lac St-Jean, <i>Ed. Boily</i>		339
De l'enseignement de l'histoire du Canada, <i>J.-A. Paquin</i>		341, 490, 527
Importance de l'école primaire, <i>C.-J. Magnan</i>		391
Monseigneur Baril.....		401
Enseignement de l'anglais dans la province de Québec.....		455
Comment l'instituteur peut perdre son temps, <i>P. Guimont</i>		460
Chants et ré citations à l'école primaire, <i>O. Carrière</i>		460, 524
Une œuvre nationale, <i>C.-J. Magnan</i>		515
La discrétion, <i>G. Rozan</i>		516
La mission de l'instituteur, <i>Haustrate</i>		516
Causerie pédagogique, <i>P. Guimont</i>		517
Devoir d'élève, <i>Léopoldine Gagné</i>		529
Mlle Joséphine Gaudreau.....		531
Troisième centenaire de l'établissement de la Foi au Canada.....		579
Les Récollets et l'enseignement primaire au Canada, <i>R. P. Odoric</i>		581
Feu M. Jos.-E. Roy, <i>C.-J. Magnan</i>		588
DIVERS:—Pie X.....		2
Honneurs pontificaux: M. le Commandeur B. de LaBruère.....		2
Congrès de l'enseignement secondaire.....		2
M. G.-E. Marquis.....		10
Manoir de Lanaudière.....		65
Notes et appréciation d'inspecteur.....		66, 194, 258
Que faut-il exiger des jeunes élèves.....		66
Pensées pédagogiques.....		66, 258, 450
Jos.-Ed Savard.....		129
Le carnet d'un chercheur, <i>P. Guimont</i>		130
Avantages des fables de LaFontaine.....		194
La sincérité et la franchise chez le maître.....		194

S. S. Benoît XV.....	257	Le 4e congrès pédagogique de langue française en Acadie.....	27
Bonne année.....	258	Dans nos écoles normales.....	
De l'entrée en classe.....	258	Rimouski.....	28, 574
Réponses.....	258	Montréal.....	28, 145
Les devoirs de l'instituteur envers L'Église.....	322	Chicoutimi.....	64
L'ancienne église des Récollets aux Trois-Rivières.....	386	Valleyfield.....	141, 461, 574, 622
Leçon de choses sur le culte.....	386	Joliette.....	461, 532
Le ménage à Saint-Cyr.....	386	Nicolet.....	461, 622
Aux instituteurs et aux institutrices.....	390	Saint-Pascal.....	461
Maison de fondation des SS. de l'Assomption.....	449	Trois-Rivières.....	622
Le 3e centenaire de l'établissement de la Foi.....	450, 577, 579	Nouveaux inspecteurs d'écoles.....	30
Le R. P. Viel et Ahuntsic.....	513	Conventions de commissaires d'écoles:	
J.-P. Tardivel, C.-J. M.....	514	Valleyfield.....	127, 157
Le monument de la Foi.....	578	Mont-Laurier.....	127, 161
Les noces d'or de S. E. Mgr Bégin.....	578	Hull.....	130, 211
DOCUMENTS OFFICIELS:—Circulaires du Surintendant de l'Instruction publique.....	31, 32	Coaticook.....	212
Bureau central des examinateurs catholiques.....		Sherbrooke.....	212
32, 130, 151, 215, 221, 318, 415, 512, 615		St-Jérôme.....	275
Écoles normales catholiques: Liste des diplômes (1914):		Montréal.....	322, 492, 496
Chicoutimi.....	34	Une belle campagne scolaire.....	213
Rimouski.....	35	Les congrès de commissaires d'écoles, Omer Héroux.....	214
Jacques-Cartier.....	35	Académie Saint-Viateur de Joliette.....	500
Joliette.....	36	Les écoles de Valleyfield.....	500
Nicolet.....	148	ASSOCIATIONS DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES:	
Saint-Hyacinthe.....	149	Québec.....	276, 623
Hull.....	150	Montréal.....	278, 420
Valleyfield.....	150	MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, H. Nansot.....	
Trois-Rivières.....	218	36, 92, 163, 223, 283, 353, 420, 466, 545, 596	
École normale Laval.....	464	Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, J. Ahern.....	
Saint-Pascal.....	538	41, 97, 166, 227, 287, 356, 423, 470, 549, 600	
Comité catholique du Conseil de l'Instruction:		Leçons modèles de grammaire: Le nom.....	47, 102
Session de septembre 1914.....	105	Ma préparation de classe, esquisses de leçons, C.-J. M.: Histoire du Canada.....	
Session de février 1915.....	402	48, 103, 172, 232, 291, 363, 429, 475, 554	
Session de mai 1915.....	617	Géographie.....	
Commission administrative.....	279, 540	49, 104, 172, 233, 292, 364, 430, 476, 555	
Circulaires du Surintendant.....	536, 537, 616, 617	Leçons ce choses.....	
DOCUMENTS SCOLAIRES:—Association des instituteurs catholiques de Montréal.....	22, 415	49, 104, 173, 233, 291, 364, 430, 475, 556	
Association des instituteurs catholiques de Québec.....	11, 24, 417	LECTURES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES:	
Congrès pédagogique de Hull.....	24	La Belgique.....	293
Les congrégations enseignantes et le progrès pédagogique.....	27	L'Allemagne.....	295
		Direction pour l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire.....	365, 431, 477, 557, 605

Pour la distribution des prix: monologues et dialogues	607	Le Bulletin mensuel	254
ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse		Une leçon de patriotisme	315
50, 115, 174, 234, 296, 366, 434, 479, 559		Santa Claus	316
LANGUE FRANÇAISE:—Cours élémentaire		Le Pape et l'Angleterre	317
50, 116, 174, 234, 296, 367, 434, 479, 559		M. le Chanoine I. Gervais	317
Cours moyen		École incendiée	318
51, 117, 175, 235, 298, 368, 435, 480, 569		"L'Almanach du Peuple"	318
Cours supérieur		Budget de l'Instruction publique de Québec	379
52, 176, 237, 300, 369, 437, 482, 562		Un terrible tremblement de terre	379
ENSEIGNEMENT SPÉCIAL:—Agriculture :		Mon carnet	381
54, 179, 180, 240, 302, 372, 564		La liberté scolaire du Minnesota	381
Enseignement Anti-alcoolique		Le sport	383
55, 181, 241, 303, 372, 565		Sir F. Langelier	443
Enseignement Ménager		Le nouveau Lieutenant-gouverneur	443
181, 241, 304, 372, 564		Les écoles ménagères provinciales	446
MATHÉMATIQUES:—Arithmétique		Liste des Lieutenant-gouverneurs, P. Q.	447
55, 118, 181, 242, 304, 373, 439, 486, 565, 610		R. I. P.	447
Algèbre		Avis aux Secrétaires-trésoriers	448, 512
59, 120, 185, 245, 309, 376, 441, 489, 613		A nos correspondants	448, 512
Géométrie		Le Canada agricole	503
121, 186, 246, 311, 377, 442, 489		Les caisses d'économie scolaires:	
LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—		L'Enfant-Jésus	506
"Le journal des Enfants"	46	Limoilou	505
Notes d'histoire	48, 123	Images anti-alcooliques	509
Le chant à la petite école, H. Nansot		Ouvrages pédagogiques (liste)	509
60, 121, 187, 247, 312, 377, 503, 568, 623		Un riche héritage	511
Musique et paroles		Livres de récompense	511, 575, 629
61, 122, 187, 248, 378, 504, 569, 624		Cours ménagers de vacances à Saint-Pascal	511
Benoit XV	61	Mobiliers scolaires	512
La guerre:		Une exposition anti-alcoolique scolaire:	568
62, 124, 252, 313, 379, 445, 505, 571, 624			627
Aux prières	63	École des Hautes Études commerciales	570
Monseigneur Ross, V.G.	63	Ouvrages choisis	573
Le couvent de Bellevue	64	Une lettre pastorale sur l'agriculture	574
Congrès de Lourdes	64	S. G. Mgr Blais	574
École normale de Chicoutimi	64	Retraites fermées	574, 575, 623, 629
La minorité protestante dans la province de Québec	64	Collection de "L'Enseignement Primaire"	626
Autour de l'enseignement agricole	123	Avis importants	626
Bibliographie		Un intéressant centenaire	627
126, 192, 248, 316, 444, 507, 571, 626		Noces d'Or de la Ryde Mère St-Gabriel	628
La première exposition scolaire agricole à Saint-Casimir, comté de Portneuf	127	Une communauté de Frères à Montréal en 1686	629
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE:—Arrêtés en Conseil		Congrès pédagogiques: En Acadie	629
.....	128, 255, 318, 384, 447, 576, 635	A Ottawa	631
Les sœurs du Bon-Pasteur à Chicoutimi	188	"Canada and its provinces"	630
Annuaire	188	Vient de paraître	630
Lettres pour le jour de l'An	249	L'Orphelinat agricole de Vauvert	630
Date légale de l'ouverture des classes	251	École ménagère de Roberval	631
Petite revue	251	R. I. P.	631
Bulletin géographique	253	Où faire relier "L'Enseignement Primaire"	631

Sir Lomer Gouin est décoré.....	632	Une école dans une paroisse de colonisa- tion.....	321
La langue française au Canada.....	632	Une sourde-muette-aveugle dans sa classe.....	335
ILLUSTRATIONS:—Pie X.....	1	Une jolie scène enfantine.....	355
Une mère charitable.....	37	Un garde-chasse original.....	359
Un enfant généreux.....	43	Mgr de Laval.....	363
Jacques Cartier.....	48	La mappe-monde.....	364
La terre.....	49	Vache et cheval canadien.....	364
Les trois règnes de la nature.....	49	L'ancienne église des Récollets aux Trois- Rivières.....	385
Musique.....		Mgr Baril.....	401
..... 61, 122, 187, 248, 312, 378, 504, 569, 624		Un intérieur hollandais.....	421
Le manoir de Lanaudière.....	65	Le porteur d'eau.....	425
Au dessin.....	92	Frontenac.....	429
Une scène charmante.....	93	Les océans.....	430
La toilette.....	99	Animaux sauvages.....	431
La gymnastique, J.-E. Jolin.....	139	Maison de fondation des SS. de l'Assomp- tion.....	449
Feu M. J.-E. Savard.....	129	Petite maman et jeune docteur.....	467
Une scène d'intérieur.....	163	Maman pleure.....	471
Un électricien.....	167	Montcalm.....	475
Maison neuve.....	172	Oiseaux.....	475
Un village.....	172	Carte d'Amérique.....	476
La carte d'un village.....	173	Supplément: Le jardin scolaire.....	512
Un oiseau sous une cloche de verre.....	173	Monument du P. Viel et de son disciple Ahuntsic.....	513
Appareil respiratoire.....	173	Mlle Joséphine Gaudreau.....	531
Une école de village.....	193	Scène champêtre.....	547
ÉPREUVES DE DESSIN:		Le ramoneur.....	561
Élémentaire.....	203	Wolfe.....	554
Modèle.....	209	La carte du Canada.....	555
Académique.....	210	Oiseaux de Basse-Cour.....	556
Une exposition scolaire agricole.....	208	Le monument de la Foi.....	577
La prière de la petite maman.....	224	Un Sauvage repentant.....	597
L'écolier en retard.....	229	En lisant la gazette.....	601
Le P. de Brébeuf.....	232		
Manière de s'orienter.....	233		
S.S. Benoît XV.....	257		
Une aventure sur les bords du Nil.....	284		
Un attelage improvisé.....	288		
Cartes de la guerre.....	320		



⑦ 120
95 43 MK